



ITINÉRAIRE DE LA BANQUE SANS DISTANCE

DÉCLARATION DE
PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE

BRED 
BANQUE POPULAIRE

6

Déclaration de performance extra-financière

NOTRE POLITIQUE RSE	6-1
NOS ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	6-7
LA MÉTHODOLOGIE DU REPORTING RSE	6-31
LE RAPPORT DU TIERS INDÉPENDANT	6-33

1 - NOTRE POLITIQUE RSE

1.1 - Une démarche RSE inspirée des valeurs coopératives

Fidèle à ses valeurs coopératives, la BRED est en phase avec les attentes de la société en développant, de longue date, une démarche relevant du domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise favorisant le primat de la proximité, l'attachement au lien social et aux valeurs humaines. La BRED cherche, au travers de sa démarche de RSE, à valoriser un modèle coopératif différenciant autour du triptyque clients-collaborateurs-sociétaires. Cette orientation a été confirmée, par la définition, en 2019, de sa raison d'être, au sens de la Loi Pacte : « Résolument coopérative et innovante, la BRED accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire ».

Diversité et indépendance de la gouvernance

La BRED, créée en 1919, a toujours privilégié une approche de moyen-long terme dont la mise en œuvre est facilitée par les règles de gestion de son capital et de ses réserves, décrites dans le tableau ci-dessous.

La rémunération des parts sociales est plafonnée.	Les sociétaires n'ont donc pas pour objectif de soutenir des décisions dont le seul intérêt serait de maximiser leur rendement.
La valeur des parts est fixée statutairement. Les parts sociales ne sont pas cotées en Bourse et leur valeur reste stable.	Il est impossible de spéculer sur le cours de la part sociale ou de l'influencer.
Les réserves sont impartageables.	Les bénéfices sont ainsi prioritairement destinés au développement futur. La pérennité des fonds propres conforte la prise en compte du moyen-long terme dans les décisions.

Les sociétaires qui sont les seuls détenteurs du capital social de la BRED sont également tous clients. Ils assurent l'indépendance de la BRED par rapport aux marchés financiers. Ainsi, l'activité de la banque reste au seul service de ses clients et de ses territoires.

Les décisions importantes sont soumises à l'approbation des sociétaires lors des Assemblées générales à l'occasion desquelles ils élisent les administrateurs qui les représentent au Conseil d'administration. En 2020, la BRED compte 20 administrateurs, dont deux représentant les salariés.

La Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) est chargée de former et de créer une culture commune des administrateurs des différentes Banques Populaires. La FNBP a pour mission de contribuer à la compétence individuelle et collective des membres des Conseils d'administration, en proposant des formations adaptées.

Enfin, pour répondre aux exigences réglementaires d'évaluation annuelle du fonctionnement des Conseils d'administration, la BRED a également mis en place un dispositif d'évaluation sous forme de questionnaire.

La loi du 10 septembre 1947 portant le statut de la coopération, pose le principe selon lequel les coopératives se soumettent tous les cinq ans à une procédure de révision coopérative. Cette obligation, appliquée auparavant aux coopératives agricoles, a été étendue par la loi ESS du 31 juillet 2014 à toutes les coopératives, quel que soit leur secteur d'activité.

Cette révision, effectuée par un réviseur indépendant, est destinée à vérifier la conformité de leur organisation et de leur fonctionnement aux principes et aux règles de la coopération. La révision coopérative est un acte positif de la gouvernance coopérative. En 2018, la BRED a nommé son réviseur coopératif, qui a présenté, en mai 2019, son rapport, lors de l'Assemblée générale annuelle des sociétaires de la BRED. En mai 2020, le réviseur a présenté une actualisation de son rapport lors de l'Assemblée générale annuelle.

Déclaration de performance extra-financière

Mobilisation, animation et promotion de la vie coopérative

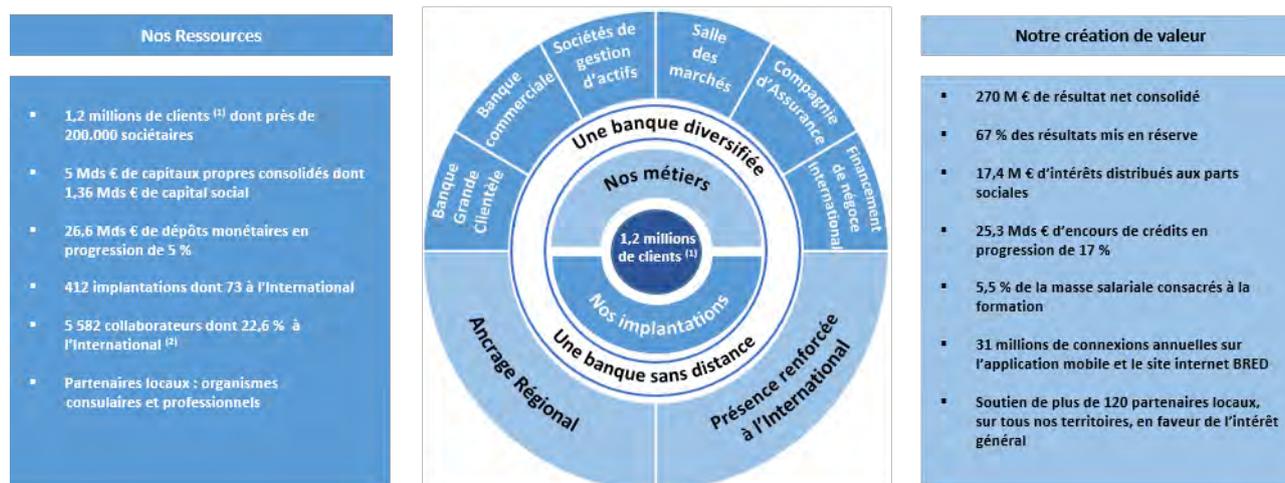
Au 31 décembre 2020, la BRED compte 191 978 sociétaires, en légère baisse, en raison du report en 2021 de l'augmentation de capital initialement prévue en 2020. Les sociétaires sont régulièrement conviés à des réunions locales d'information et d'échanges. En 2020, la crise sanitaire du Covid-19, nous a amené à reporter la plupart de ces rencontres.

SOCIÉTARIAT			
BRED	2020	2019	2018
Nombre de sociétaires au 31/12	191 978	194 869	189 367
Progression annuelle du nombre de sociétaires	- 1,5 %	2,9 %	4,3 %
Capital moyen détenu par sociétaire	7 166 €	6 988 €	6 211 €

Les sociétaires disposent d'une rubrique dédiée sur le site internet de la BRED leur donnant accès à des informations et à des avantages bancaires et extra-bancaires spécifiques. En complément, ils sont destinataires, 4 fois par an, d'une lettre d'information. Temps fort de la vie coopérative, l'Université des Administrateurs des Banques Populaires réunit tous les deux ans tous les administrateurs et les dirigeants des banques.

1.2 - Un modèle d'affaires dont la robustesse se confirme chaque année

Résolument coopérative et innovante, la BRED accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire



Les 5 piliers de la banque sans distance



(1) Nombre de clients en France

(2) Hors effectifs filiales mises en équivalence : BCI Nouvelle Calédonie et SOCREDO

Banque de proximité ayant un fort impact sur l'économie réelle de ses territoires

Grâce à l'appui du cabinet Utopie, la BRED a mesuré l'impact économique local de son activité. Pour 1 million d'euros de crédit accordé par la BRED sur son périmètre d'activité BRED social et filiales françaises, 12 emplois sont soutenus dans les territoires.

EMPREINTE

SOCIO-ÉCONOMIQUE

La BRED BANQUE POPULAIRE a souhaité mesurer son impact socio-économique en 2018.



L'ACTIVITÉ DE LA BRED A PERMIS DE :



SOUTENIR

et



GÉNÉRER

71 346

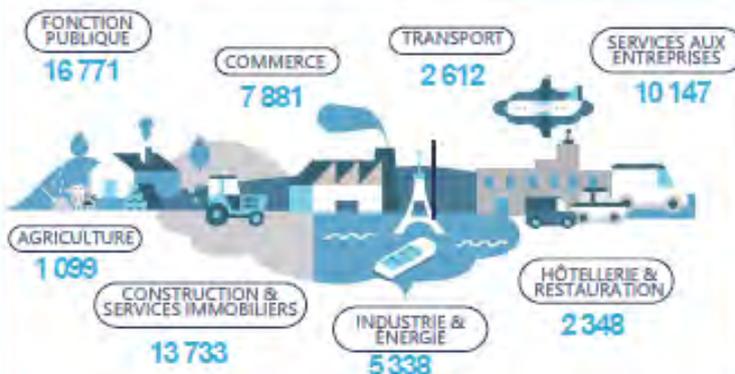
EMPLOIS

5 362 M€

DE PIB



PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ IMPACTÉS PAR L'ACTIVITÉ DE LA BRED (EN NOMBRE D'EMPLOIS) :



EN MOYENNE

1 M€
DE CRÉDIT

PERMET DE
SOUTENIR

12 EMPLOIS



L'étude conduite par le cabinet Utapas selon sa méthode certifiée Local Footprint a permis d'évaluer sur la base des sommes décaissées en 2018 l'impact à l'échelle nationale de l'activité de la BRED BANQUE POPULAIRE. L'activité correspond aux dépenses de fonctionnement et aux financements moyen-long terme versés en 2018. Les impacts sont mesurés en emplois soutenus (ETP sur 12 mois) et en contribution au PIB.

Pour **1 SALARIÉ**
DE LA BRED

19 EMPLOIS

SUPPLÉMENTAIRES
SONT SOUTENUS EN
FRANCE.



1.3 - Des priorités clairement définies en cohérence avec notre stratégie

LES AMBITIONS DE LA BRED EN MATIÈRE DE RSE	
La responsabilité Économique	
<p>Bien faire le métier de banquier de proximité en développant l'activité au service de ses territoires.</p>  	<p>1- Accompagner l'économie réelle au cœur de ses territoires Favoriser le développement local, jouer pleinement le rôle de financeur de l'investissement local et participer à leur création de richesses.</p> <p>2- Entretenir une démarche de clarté et d'intérêts partagés dans la relation avec ses clients La BRED élabore des solutions en les adaptant aux besoins de ses clients, en agissant dans leur intérêt et en favorisant l'innovation et l'accessibilité bancaire.</p>
La responsabilité Sociale	
<p>Développer des pratiques loyales et faire progresser l'égalité des chances dans le domaine des ressources humaines.</p>   	<p>3- Valoriser tous les talents et fidéliser les collaborateurs La promotion des talents est mise en œuvre à tous les niveaux de responsabilité de l'entreprise. Elle repose sur un investissement continu et significatif en formation et des temps importants d'autoformation.</p> <p>4- Favoriser la satisfaction au travail Un dialogue social de qualité, des conditions de travail favorables et une organisation non centralisée favorisent l'autonomie en même temps que la reconnaissance collective.</p> <p>5- Progresser dans la diversité et l'égalité des chances La BRED s'engage au respect des différences et de l'égalité des chances dans tous les domaines du management et de la gestion des ressources humaines. La promotion de la diversité au sein de la BRED demeure un enjeu clé.</p>
La responsabilité Sociétale	
<p>Favoriser les initiatives de cohésion sociale dans les territoires</p>   	<p>6- Donner à l'argent une utilité sociale Soutenir l'insertion économique et sociale des personnes en difficulté, promouvoir l'entre-aide et protéger les clients vulnérables.</p> <p>7- Soutenir et développer les actions de proximité et le soutien aux initiatives locales de ses clients et sociétaires Stimuler et participer à la dynamique d'initiatives, d'innovations et de cohésion sociale dans les territoires.</p>
La responsabilité Environnementale	
<p>Diminuer notre empreinte environnementale.</p>   	<p>8- Réduire, Trier, Valoriser. Les principaux enjeux environnementaux directs de la BRED sont : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de la consommation énergétique des bâtiments et des déplacements professionnels ; la consommation responsable de papier ; la bonne gestion des déchets, notamment les D3E ; déployer une politique d'achats et de crédits responsables.</p>

Déclaration de performance extra-financière

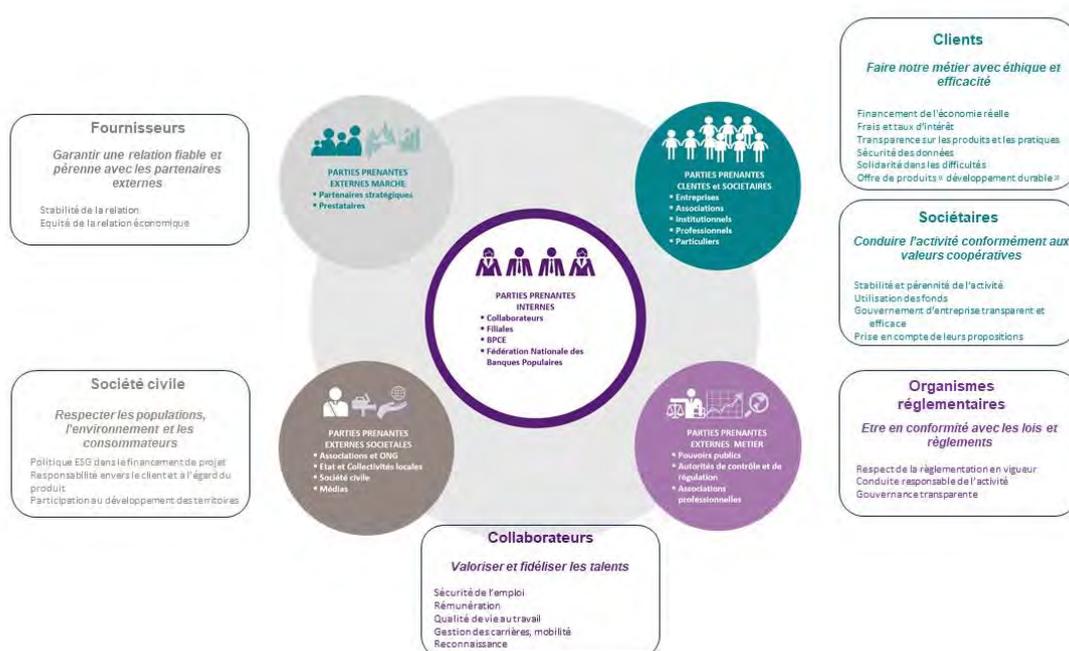
RISQUES		INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE	Périmètre	2020	2019	2018	Objectif
Sociétal & Economique	Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux	Progression des encours de crédit évolution / année précédente en pts	Social	17% 3	14% 2	12% -	-
	Empreinte socio-économique et implication dans la vie des territoires	Pourcentage de fournisseurs locaux	Social	83%	83%	83%	> 80%
	Durabilité de la relation client	Taux d'attrition (marché particuliers et professionnels) évolution / année précédente en pts	Social	9,7%	-	-	-
	Accessibilité de l'offre et finance inclusive	Production annuelle de micro crédits Adie et évolution (M€) évolution / année précédente en M€	Social	1,5 0	1,5 0,25	1,25 0,5	> 1 M€
	Protection des clients et transparence de l'offre	% de réclamations pour motif "information - conseil" sur le total des réclamations	Social	0,40%	1,13%	0,66%	-

RISQUES		INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE	Périmètre	2020	2019	2018	Objectif
Gouvernance	Intégration des critères ESG dans les décisions d'investissements et/ou de crédits	Part des dossiers de crédit entreprises intégrant une analyse des risques ESG	Social	66,5%	-	-	100%
		Encours des fonds ISR commercialisés (M€) évolution / année précédente	Social et filiales France	2125 X 5	439 11,7%	393 2,6%	-
	Respect des lois, éthique des affaires et transparence	Part des salariés formés à la lutte anti-blanchiment au cours des deux dernières années	Social et filiales France	91,6%	96%	107%	100%
	Sécurité et confidentialité des données	Part des salariés formés RGPD (formation valable pendant 3 ans)	Social et filiales France	96%	101,5%	-	100%

1.5 - Une cartographie des attentes des parties prenantes

La BRED mène un dialogue permanent et constructif avec les différentes parties prenantes, ce qui l'amène à coopérer avec bon nombre d'entre elles (État, collectivités locales, ONG...) sur des chantiers sociétaux, sociaux ou environnementaux. Pour les parties prenantes internes ou de marché, ce dialogue se matérialise par des réunions d'échanges ou d'information comme avec les sociétaires. Dans cette logique de dialogue engagé avec les parties prenantes, la BRED en a établi une cartographie.

CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DE LA BRED ET DE LEURS ATTENTES



Le dispositif d'écoute client s'est renforcé, il est aussi relayé par les équipes commerciales qui, au travers des comptes rendus de visite, font remonter la perception des clients.

Le dialogue avec les collaborateurs passe par les diverses instances sociales mais aussi par des outils (Intranet, Presse interne) et le rôle de relais et d'interface des managers est rappelé dans l'École de Management BRED instauré en 2015. En interne, le Management de concertation permet d'augmenter la capacité de chaque collaborateur de peser sur son environnement direct, afin de travailler mieux, et ce, à tous les niveaux de l'entreprise.

Les actions menées auprès des associations et des acteurs de la société civile ainsi que le dialogue régulier avec les organisations professionnelles et consulaires constituent également des occasions d'échange avec les parties prenantes.

Déclaration de performance extra-financière

1.6 - Le respect des standards internationaux de développement responsable

La stratégie de développement responsable de la BRED s'inscrit dans le respect des standards internationaux au travers de l'adhésion du groupe BPCE, l'organe central du groupe, aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact). Les démarches en matière de RSE s'appuient également sur les travaux de l'ONU (Organisation des Nations Unies), de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) et de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) au niveau international.

Depuis 2019, le groupe BPCE adhère aux Principes pour une banque responsable (PRB) de l'UNEP-FI, qui consiste à aligner sa stratégie sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et sur l'Accord de Paris sur le Climat, orienter ses activités en faveur d'une finance plus inclusive et d'une économie durable et s'engager à être transparents au sujet de leurs impacts positifs et négatifs à l'égard des populations et de la planète.

2 - NOS ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

2.1 - Notre empreinte socio-économique et notre implication dans la vie des territoires

Enjeu : engagement de la banque dans le soutien qu'elle peut apporter non pas en tant que financeur mais en tant qu'entreprise active sur son territoire (en tant qu'acheteur, employeur de premier plan et mécène/sponsor dans la vie sociale, culturelle et sportive de son territoire).

Indicateur clé : le poids des fournisseurs locaux parmi l'ensemble des fournisseurs de la BRED s'élève à 83 %, en 2020. La BRED est très sensible à l'impact positif de son activité sur l'économie de ses territoires. Ce pourcentage ressort d'une analyse de la Direction des systèmes d'information de la BRED reposant sur la localisation géographique du siège social de nos fournisseurs.

FOURNISSEURS LOCAUX			
Indicateur clé	2020	2019	2018
Pourcentage de fournisseurs locaux	83 %	83 %	83 %

Politique d'achats responsables privilégiant les fournisseurs locaux et les entreprises du secteur adapté

La BRED s'inscrit dans la démarche du Groupe BPCE (Projet PHARE) qui est signataire depuis décembre 2010 de la charte relation fournisseurs responsable. Depuis fin 2019, une clause d'adhésion à la « Charte Achats Responsables BPCE » est intégrée aux nouveaux contrats avec les fournisseurs. En cohérence avec cette Charte, la politique achat de la BRED privilégie les achats auprès du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), contribuant à une économie plus inclusive en soutenant l'emploi de personnes qui en sont éloignées.

RECOURS AU SECTEUR ADAPTÉ ET PROTÉGÉ			
	2020	2019	2018
Nombre d'emplois équivalents temps plein développés auprès du Secteur Adapté Protégé.	ND	41,6	27,37
Montant des achats auprès du Secteur Adapté et Protégé (en K €HT)	ND	921	670

ND : non disponible. Les résultats concernant l'année 2020 seront validés par l'URSSAF, le nouvel organisme officiel qui remplace l'AGEFIPH et seront disponibles en juin 2021 après la DSN (Déclaration sociale nominative).

De plus, notre objectif est de faire évoluer les relations entre clients et fournisseurs afin de construire, dans un cadre de confiance réciproque, une relation durable et équilibrée en privilégiant les fournisseurs locaux. La BRED s'est engagée contractuellement avec ses fournisseurs et ses sous-traitants à garantir le respect des conditions relatives au Droit du Travail. Cette politique se traduit par l'intégration de la clause relative au travail clandestin aux contrats ou avenants signés cette année. Les contrats de sous-traitance portent sur des activités supports qui ne relèvent pas des métiers sensibles de la BRED.

Une clause RSE est intégrée dans la charte interne de la Direction des achats de la BRED portant sur la prise en compte de critères extra financiers dans le choix des fournisseurs.

Déclaration de performance extra-financière

Employeur local de premier plan

La BRED est une entreprise qui continue d'embaucher selon un rythme soutenu avec 1 049 embauches réalisées en 2020 (CDI, CDD et alternants du périmètre BRED social et filiales internationales) avec pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Pour preuve, la BRED maintient un niveau élevé de recrutement de contrats en alternance (254 en 2020).

RÉPARTITION DES EMBauchES (*)						
	2020		2019		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Contrat						
CDI hors alternants *	497	47,4 %	736	64,9 %	601	70,3 %
CDD hors alternants *	298	28,4 %	138	12,2 %	101	11,8 %
Alternance ; contrat de professionnalisation **	254	24,2 %	260	22,9 %	153	17,9 %
Total	1049		1 134		855	
(*) BRED social et filiales internationales			(**) BRED social et filiales françaises			

Politique de mécénat principalement axée sur l'égalité des chances, la transmission du savoir, l'art et la culture

La BRED soutient l'insertion économique et sociale des personnes en difficulté, afin de contribuer à la cohésion sociale des territoires. La BRED est également très proche du monde de l'enseignement et dans ce cadre elle soutient plusieurs initiatives pédagogiques visant à favoriser l'accès au savoir.

L'empreinte coopérative et sociétale, fondée sur l'ISO 26 000, valorise l'engagement sociétal de la BRED. En 2020, son montant s'élève à 1,4 millions d'euros. Ce budget intègre la contribution de la BRED au financement de la Fondation d'entreprise Banque Populaire qui soutient des projets de vie dans le domaine du handicap, de l'artisanat d'art et de la musique classique. Les actions de la BRED en matière de mécénat et de partenariat sont géolocalisées sur une application cartographique en libre accès par internet. Elles sont décrites succinctement et un lien internet permet d'accéder au site du partenaire ou de voir une vidéo en lien avec l'action. Cet outil est disponible sur le site bred.fr.

Impliquée dans la lutte contre la pauvreté, la BRED accompagne l'Adie, l'Association pour le droit à l'initiative économique, sur l'ensemble de ses territoires, en métropole et en outre-mer. L'Adie est une structure reconnue d'utilité publique qui soutient et accompagne des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique, au moyen du microcrédit accompagné. BRED Bank Vanuatu, propose un prêt personnel spécifiquement dédié à des chômeurs pour trouver un travail local. BRED Bank Cambodia soutient Shine initiative, un programme de réseautage conçu pour aider les femmes à lancer et gérer leur entreprise.

La BRED est membre fondateur de la Fondation de la 2^{ème} Chance qui a pour objet d'accompagner la réinsertion de personnes ayant traversé de lourdes épreuves de vie et aujourd'hui en situation de grande précarité.

La BRED soutient également l'accès au premier emploi en apportant son soutien au Café de l'Avenir et l'accès au logement grâce à son partenariat avec Habitat et Humanisme Ile-de-France.

L'accès au savoir constitue également un axe important de la politique de mécénat de la BRED. Elle est membre fondateur des Écoles de la 2^{ème} Chance. Ces établissements forment des jeunes ayant interrompu prématurément leurs études. Depuis 2018, la BRED s'est également associée au programme « Prépa HEC pour Tous », de la Fondation HEC, qui offre 25 bourses et un accompagnement à des étudiants en classes préparatoires aux concours des grandes écoles de commerce, sélectionnés en fonction de leur mérite scolaire et de critères sociaux ainsi que le programme « HEC Stand UP » qui forme des femmes, en situation d'exclusion, à l'entrepreneuriat. Domaine également très encouragé, à la Réunion avec la Fondation Fond'Ker qui œuvre pour le développement économique des entreprises réunionnaises dans une logique de cohésion sociale et d'entraide. À la Martinique, la BRED est partenaire de l'Internat de la Réussite

Déclaration de performance extra-financière

Condorcet qui favorise l'accès à un logement individuel et qui accompagne des étudiants en classes préparatoires aux concours des grandes écoles. La BCI Mer Rouge finance des livres en braille pour chaque niveau scolaire, sous le patronage du Ministère de l'Éducation Nationale.

Partenaire du Collège de France, la BRED soutient le programme « Campus pour l'innovation des Lycées », destiné à la diffusion des savoirs les plus en pointe, notamment dans le domaine des sciences économiques, à destination des Lycées des zones urbaines défavorisées et des zones rurales et elle est le partenaire exclusif des Journées du Patrimoine du Collège de France.

En matière de santé ou de handicap et de sport, les collaborateurs de la BRED se mobilisent et participent, à des courses solidaires, parfois virtuelles en 2020, comme Odysée ou le Téléthon et au semi-marathon d'Angkor au Cambodge. A Djibouti, la BRED participe au dépistage du diabète infantile, au lycée Kessel et au village SOS Enfants de Balbala. Au Vanuatu, La BRED soutient des programmes pour apprendre à nager destinés aux populations locales et de santé, de remise en forme. En Thaïlande, BRED IT contribue au fonds d'emploi des personnes handicapées pour soutenir leurs activités professionnelles.

En région, dans le Val-de-Marne, par exemple, la BRED est au côté de l'US Créteil Voile, qui finance des stages de voile pour les jeunes qui ne partent pas en vacances et elle est très investie en Normandie avec le soutien de clubs de rugby et de football. Notons, que de très nombreuses initiatives liées à la pandémie du Covid-19 ont été menées sur l'ensemble des territoires de la BRED.

Enfin, notre dispositif de parrainage solidaire permet de reverser, à chaque ouverture de compte parrainée par un client, 5 € à l'une des associations suivantes : Médecins Sans Frontières, la Fondation pour la Recherche sur Alzheimer et la Jeunesse au Plein Air.

La BRED apporte un soutien actif au secteur de l'économie sociale et solidaire

La BRED participe à la gouvernance de plusieurs Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire sur ses territoires. BRED Bank Vanuatu parraine Yumiwor qui œuvre pour des projets communautaires dans le domaine de l'entrepreneuriat social au Vanuatu. Les équipes commerciales de la BRED participent à la formation des apprentis dans les CFA des Chambres des métiers et de l'artisanat sur ses territoires. BRED Bank Cambodia soutient des associations professionnelles et des Chambres de commerce.

2.2 - Durabilité de la relation client

Enjeu : responsabilité fiduciaire, qualité du service client, gestion des réclamations, satisfaction de la clientèle.

Indicateur clé : l'intensité de la relation bancaire a diminué avec 9,7 % de nos clients particuliers et professionnels, dans le courant de l'année 2020. Cet indicateur analyse l'évolution des statuts "Actif équipé assuré", "Actif équipé" ou "Actif" vers les statuts "Actif équipé", "Actif" ou "Inactif" de nos clients particuliers et professionnels.

Il s'agit d'un indicateur avancé de l'attrition qui constitue une des priorités de la politique commerciale. Il est intégré dans les critères de l'animation annuelle des équipes commerciales qui détermine le montant de leur rémunération variable.

ATTRITION				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
Taux d'attrition (Marchés particuliers et professionnels)	9,7 %	-	-	-

Particulièrement attachés à la satisfaction de nos clients, nous avons mis en place un dispositif complet d'écoute et d'enquêtes. Ainsi, les processus d'accueil et de prise en charge des clients sont testés sur l'ensemble de nos réseaux au travers d'un programme régulier de visites et d'appels mystères.

La perception de nos clients sur les prestations demeure à un haut niveau, comme le confirme l'enquête qualité annuelle réalisée auprès de la clientèle « Entreprises ». En effet, 92 % des clients des Centres d'affaires sont satisfaits de la BRED en tant que banque pour les entreprises (source : enquête CAF 2020). Les clients particuliers sont, quant à eux, satisfaits

Déclaration de performance extra-financière

aussi bien de la qualité de l'entretien avec leurs conseillers (88 %, source QHD) que des outils digitaux mis à leur disposition : 92 % du site internet et 94 % de l'application mobile (source : SAE 2020).

En 2020, les outils de mesure de satisfaction clients déjà existants les années précédentes, ont été reconduits. L'enquête QHD (Qualité Haute Définition), qui mesure la satisfaction des clients, à la suite d'une vente ou d'un rendez-vous en agence a, quant à lui, été amélioré en intégrant les appels de + de 3 min.

2.3 - Accessibilité de l'offre et finance inclusive

Enjeu : lutte contre toute forme de discrimination envers la clientèle sur la base de l'appartenance religieuse ou ethnique, du genre, de l'âge, de l'orientation sexuelle, etc. Maillage territorial des agences physiques, offres ou canaux adaptés aux clients les plus vulnérables, fragiles ou les plus âgés, accessibilité des offres sur plusieurs canaux de distribution (internet, agence, téléphone).

Indicateur clé : la BRED accorde une ligne de refinancement à l'ADIE, d'un montant de 1,5 M €, en 2020, pour financer sa production annuelle de micro-crédits.

MICRO-CRÉDITS ADIE				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
Production annuelle de micro-crédits Adie et évolution (M€)	1,5	1,5	1,25	> 1 M€
Evolution / année précédente en M€	0	0,25	0,5	

Microfinance

La BRED, partenaire de l'Adie depuis plus de 20 ans, lui a accordé, en 2020, une ligne de crédit d'un montant de 1,5 M€ et un don exceptionnel de 276 000 € pour faire face à la crise sanitaire du Covid-19. Les Banques Populaires sont le premier réseau financeur des micro-crédits de l'Adie.

Maillage territorial

La BRED a engagé un vaste chantier de rénovation de ses agences, dans le cadre de sa stratégie de « banque sans distance », qui mise à la fois sur l'humain et le digital, afin de renforcer la proximité physique et relationnelle avec ses clients. Cette année, il y a eu un chantier d'une envergure particulière à la Réunion, où a été inauguré le nouveau siège de la BRED Réunion Mayotte, à Saint-Denis.

Accès des personnes en situation de handicap à nos services bancaires

Soucieuse de favoriser l'accès à ses services bancaires, sans discrimination, à tous ses clients, la BRED a déployé depuis des années de multiples initiatives en faveur des personnes en situation de handicap pour se rapprocher le plus possible des exigences requises par le décret de 2005 sur l'accès aux personnes handicapées :

- Les automates et les distributeurs (DAB) sont installés avec des touches en braille, accessibles en hauteur aux personnes en chaise roulante,
- En 2020, 211 agences sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et ont reçu l'attestation HAND et sont agréées Véritas,
- 46 agences sont inscrites au programme de rénovation, en 2021, et 17 agences, en 2022.

En conformité avec le décret 2017- 431 du 28 mars 2017, la BRED dispose d'un registre d'accessibilité à ses locaux commerciaux.

L'inclusion bancaire

En 2016, la BRED, comme toutes les entités du Groupe BPCE, a déployé la charte AFECEI¹ d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement. Celle-ci s'adresse aux personnes physiques bancarisées ou bénéficiaires de services financiers des entités du groupe, n'agissant pas pour des besoins professionnels. Ses actions de prévention de l'exclusion bancaire et de suivi des clients en situation de fragilité financière ont pu être objectivées à travers le premier reporting des indicateurs remonté en juin par BPCE à l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

Clientèles fragiles

La BRED a engagé, depuis 18 ans, une démarche fondée sur l'écoute et le dialogue pour mieux cibler et répondre aux besoins des clientèles fragiles ou en difficulté financière. La BRED avait ainsi pris l'initiative d'une démarche d'accompagnement spécifique contre l'exclusion bancaire et le surendettement rejoignant ainsi et en s'y conformant, l'attention des pouvoirs publics et de la société civile.

Cette démarche a pour objectif de créer une relation sereine grâce à des accompagnements spécifiques qui commencent dès le quotidien de la relation bancaire. En effet, la BRED rappelle régulièrement aux chargés de compte de porter une attention particulière aux clients dont la situation personnelle ou professionnelle se dégrade (maladie, perte d'emploi, accident de la vie, etc...). Il s'agit d'intervenir en amont, pour prévenir des difficultés financières potentielles.

Si néanmoins, la situation d'un client se dégrade, il est alors confié à une équipe spécialisée, le service de recouvrement amiable (SRA). L'objectif de ce service est de réaliser un état des lieux avec chaque client et de mettre en place une démarche qui allie à la fois la rigueur, le sens humain et la pédagogie. Il s'agit de mettre à leur disposition une opportunité de prévention ou de réduction de l'endettement par un réaménagement de leur dette et par un accompagnement humain de leur redressement financier. En d'autres termes, il convient d'accompagner la personne en difficulté pour comprendre ce qui lui arrive et l'aider à s'en sortir par un changement de comportement.

En 2020, plus de 80 % des encours de prêts et crédits détenus par des clients particuliers et professionnels pris en charge par le SRA ont été régularisés, ce qui a permis de réaffecter ces clients auprès de leur gestionnaire d'origine, en agence. Pour les clients les plus fragiles ou ayant fait l'objet d'un plan de restructuration important, ils restent affectés en gestion au sein de l'agence Hauban. Cette agence a pour objectif de poursuivre cet accompagnement pendant quelques mois et de donner au client de bonnes pratiques de gestion avant de rejoindre son agence de proximité. L'agence Hauban a également la mission de gérer les clients relevant du droit au compte.

Au total, plus de 10 000 clients ont été gérés au SRA en 2020, dont 5 200 particuliers en métropole, au moyen d'une équipe qui compte 24 gestionnaires.

La BRED a confirmé en 2020 son engagement à apporter des réponses concrètes aux enjeux actuels d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement en plafonnant à 25 euros par mois les frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte de tous les clients en situation de fragilité financière.

A l'instar du groupe BPCE, la BRED réaffirme son attitude citoyenne en allant plus loin et propose un plafonnement à 16,50 euros par mois pour les clients ayant souscrit l'offre spécifique. Puis, dès le 1^{er} janvier 2020, en élargissant ses critères d'identification des clients fragiles, éligibles à l'offre spécifique.

Le Pôle Retournement

La BRED accompagne les entreprises en difficulté via le Pôle Retournement dédié à cette clientèle.

Intégrée à la Banque de Grande Clientèle au sein de la Direction des Entreprises Industrielles, cette équipe, composée d'experts, suit environ 800 entreprises issues de tous les secteurs d'activité. Elle propose différentes solutions de financements (court, moyen, long terme) adaptées à chaque situation, en lien avec les professionnels des procédures de prévention et des conseils à destination de ses clients ou prospects. À travers cette offre, les entreprises en retournement, y compris dans les situations les plus difficiles, peuvent bénéficier de la gamme complète des services et conseils proposés par la BRED.

¹ AFECEI : l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a élaboré une charte professionnelle qui a valeur réglementaire.

Déclaration de performance extra-financière

Les Tutelles

Depuis plus de 20 ans, la BRED, avec son service de gestion des mesures de tutelle, s'engage avec force sur le marché des majeurs protégés en lien direct avec les mandataires de justice pour majeurs protégés ou les associations tutélaires désignées par le juge des tutelles en métropole et en outre-mer. Pour répondre aux besoins bancaires de cette population, la BRED a su développer des services spécifiques qui facilitent la vie des majeurs protégés mais aussi des différents responsables des tutelles. Les équipes en charge de ce service font un travail de formation auprès des personnels en agence pour bien accueillir cette population mais aussi pour gérer les signalements d'abus de faiblesse que pourrait constater le réseau.

2.4 - Protection des clients et transparence de l'offre

Enjeu : protection des personnes en situation de faiblesse, respect de l'éthique dans la vente et le conseil, facilité pour les clients d'exercer leur droit de rétractation, transparence des offres et marketing responsable.

Indicateur clé : en 2020, les réclamations pour motif « Information - conseil » ont représenté 0,4 % de l'ensemble des réclamations.

RÉCLAMATIONS CLIENTS				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
% de réclamations pour motif "information - conseil" sur le total des réclamations	0,40 %	1,13 %	0,66 %	-

Le département marketing est notamment garant de la pertinence et de la qualité des produits ou services proposés aux clients de la BRED. Un Comité commercial, mobilisant les différentes expertises existantes au sein de l'entreprise (marketing, commercial, juridique, finances, risques, systèmes d'information, conformité) se réunit régulièrement pour valider les nouveaux produits et services bancaires et financiers destinés à la clientèle.

En complément, le Comité des Nouveaux Process et Nouveaux Produits (CNPNP), qui se réunit à un rythme mensuel, vise en particulier à assurer une maîtrise satisfaisante des risques liés à la commercialisation des produits auprès de la clientèle par la prise en compte des diverses exigences réglementaires, juridiques, conformité, risque financier et fraude. Ce dispositif s'applique aux produits et services mais également à l'ensemble des processus de la banque, notamment aux processus de vente, concernant le périmètre BRED social et des filiales françaises. Il permet également de s'assurer que les processus et les outils de protection des clients garantissent la confidentialité des données personnelles et bancaires en ligne, particulièrement les processus de lutte contre les fraudes dues au phishing et au SCAM (cyber-arnaques).

Cette procédure de validation des nouveaux produits avant leur mise en marché permet par ailleurs, de répondre au critère de l'article L. 225 de la Loi Grenelle 2 sur les mesures engagées en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs. Ces mesures s'ajoutent à la réglementation bancaire déjà très stricte sur la protection des consommateurs. La BRED n'a pas de dispositif d'étiquetage systématique de la RSE sur l'ensemble de ses produits bancaires.

Par ailleurs, la BRED n'a pas connu en 2020 de sanction pour comportement anticoncurrentiel ou infraction aux lois antitrust et pratiques monopolistiques.

En parallèle des différents comités, la BRED est attentive à la perception, par nos clients, de l'information et des conseils prodigués.

2.5 - Conditions de travail des salariés

Enjeu : veiller à la santé et à la sécurité des collaborateurs, développer leur qualité de vie au travail, assurer la prévention des risques psycho-sociaux, du harcèlement moral et/ou sexuel, de l'accidentologie, s'assurer de l'adéquation des mesures disciplinaires, favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, offrir un environnement de travail adapté.

Déclaration de performance extra-financière

Indicateurs clés : pour la BRED et ses filiales françaises, le taux d'absentéisme maladie s'est élevé à 4,09 % en 2020 en légère baisse, par rapport à l'année précédente. Il reste nettement inférieur au seuil maximum de 5 % défini dans notre tableau de bord d'indicateurs extra-financiers.

Pour les filiales internationales, le taux s'élève à 2,8 %.

ABSENTÉISME MALADIE				
Indicateurs clés	2020	2019	2018	Objectif
Taux d'absentéisme maladie - BRED social et filiales françaises	4,09 %	4,18 %	4,35 %	< 5 %
Evolution / année précédente en pts	-0,09	-0,17	-0,10	
Taux d'absentéisme maladie - Filiales internationales	2,8 %	-	-	-

Le taux d'absentéisme global maladie hors maternité, paternité et autres absences pour congés est en baisse depuis trois années consécutives sur le périmètre BRED social et filiales françaises.

Organisation du travail

La direction de la BRED est soucieuse de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de ses salariés. Depuis près de vingt ans, les collaborateurs ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel : en 2020, 7,1 % des collaborateurs en CDI, dont 86,3 % de femmes, ont opté pour un temps partiel.

RÉPARTITION DES CDI A TEMPS PARTIEL SELON LE STATUT ET LE GENRE									
	2020			2019			2018		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Non Cadre	166	14	180	175	12	187	182	10	192
Cadre	143	35	178	131	30	161	130	24	154
Total	309	49	358	306	42	348	312	34	346
RÉPARTITION DES CDI A TEMPS PARTIEL SELON LA DURÉE DU TRAVAIL									
Moins de 50 %	19	0	19	15	2	17	14	2	16
50 %	25	11	36	31	12	43	29	9	38
50 à 79 %	66	8	74	69	6	75	70	7	77
80 %	88	12	100	82	11	93	88	8	96
Plus de 80 %	111	18	129	109	11	120	111	8	119
Total	309	49	358	306	42	348	312	34	346

BRED social et filiales française

Télétravail

La BRED a mis en place, par accord d'entreprise au cours de l'année 2016, le télétravail afin de donner la possibilité aux collaborateurs dont le métier le permet, de travailler, un ou deux jours par semaine, à distance depuis leur domicile. En temps normal, près de 500 collaborateurs bénéficient du télétravail. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, la majorité des salariés des fonctions support a pratiqué le travail à distance, de mars à décembre 2020.

Santé, sécurité

La BRED a mis en place un plan d'actions contre le stress au travail. Par ailleurs, la BRED a mis en place, en novembre 2020, une ligne dédiée efficace, externe, d'aide et de soutien psychologique, indépendant, garantissant le respect de l'anonymat et la confidentialité des échanges « Qualisocial ». Une visite médicale obligatoire est prévue tous les cinq ans pour chaque collaborateur. Le taux de gravité et le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt sont suivis dans le cadre du plan d'actions contre le stress précité. Les médecins du travail, internes à la BRED, réalisent des visites plus régulières.

Déclaration de performance extra-financière

ACCIDENTS DU TRAVAIL						
	2020		2019		2018	
	Nombre	Nombre de jours perdus	Nombre	Nombre de jours perdus	Nombre	Nombre de jours perdus
Nombre de déclaration d'accidents du travail avec arrêt	57	2 190	65	2 607	80	1 772
Accidents du travail	32	1 717	40	1 666	27	857
Accidents de trajet	25	473	25	941	53	915
<i>Journées perdues en base de jours ouvrés – BRED et Filiales françaises</i>						

Sur le site intranet de la BRED, une rubrique spécifique est à la disposition de la médecine du travail pour prévenir un certain nombre de risques comme les troubles musculo squelettiques ou les risques psychosociaux et lutter contre l'addiction au tabac.

Par ailleurs, des formations sont régulièrement organisées pour préparer les nouveaux entrants qui rejoignent le réseau commercial à d'éventuelles agressions (incivilités, attaques à main armée). De même, la prévention des incivilités et leur accompagnement par la hiérarchie font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière portée à la connaissance de chaque collaborateur leur rappelant la conduite à tenir selon les circonstances rencontrées. À ce sujet, un point trimestriel est réalisé avec les partenaires sociaux dans le cadre de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail).

Conscient de l'importance de l'activité sportive et des activités culturelles dans la satisfaction au travail, la BRED facilite ces activités, notamment en octroyant une subvention à ces quatre Comités Social et Economique, correspondant à 2,25 % de la masse salariale. Elle met ainsi des douches à la disposition des collaborateurs dans ses deux principaux sièges, ainsi que des salles à la disposition des collaborateurs participant à la chorale ou à la troupe théâtrale. Une association sportive BRED rassemble par ailleurs plusieurs disciplines. Des zones de convivialité sont mises à la disposition des collaborateurs des sièges de Paris et Joinville, telles des cafétérias et zones de repos.

Crise sanitaire liée au Covid-19

2020 a été un exercice particulier en termes de santé au travail. La BRED a mis à disposition de ses salariés, très tôt, des masques pour assurer leur protection. Du gel hydro alcoolique a été livré dans le réseau des agences comme dans les sièges.

Le fonctionnement des agences a été modifié en mettant en place l'accueil des clients uniquement sur RDV toute la journée, permettant ainsi aux salariés d'organiser eux-mêmes la venue des clients et évitant ainsi le flux de clientèle à l'accueil. Les horaires de travail en agence ont été assouplis pendant le premier confinement.

Pour les collaborateurs des sièges, la Direction des services informatiques de la BRED a su se mobiliser afin d'équiper les collaborateurs d'outils nécessaires au travail à distance. Notre « bande passante » a été élargie dès la fin du mois de mars pour assurer cette adaptation, évitant ainsi aux collaborateurs (non en contact de la clientèle) de se déplacer. Les locaux sièges et agences ont fait l'objet d'un renforcement en ménage et en désinfection. Les restaurants d'entreprise ont été une première fois fermés, ainsi que les cafeterias et ré-ouverts en tenant compte d'un protocole strict de distanciation.

Dialogue social

La BRED et ses filiales offrent à leurs collaborateurs un environnement dynamique et des perspectives stimulantes. La totalité des collaborateurs travaillant en France sont couverts par la convention collective de la branche Banque Populaire, un institut de prévoyance et une complémentaire santé issue du monde mutualiste (Malakoff Médéric). En métropole et en outre-mer, l'organisation des instances représentatives du personnel de la BRED se structure autour d'un CSE central et 4 CSE et de 4 CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail).

Déclaration de performance extra-financière

En 2020, le CSE central a été convoqué 2 fois en séance ordinaire. La CSSCT de la métropole a quant à lui été convoqué 7 fois. Il a été tenu 22 séances de CSE de Métropole au lieu des 9 prévus dans l'accord, et cela, pour maintenir le dialogue avec les partenaires sociaux et présenter nos adaptations d'organisation de travail à la suite de la crise sanitaire.

Respect des Conventions de l'OIT

Dans le cadre de ses activités en France et à l'international, la BRED s'attache au respect des stipulations des conventions de l'Organisation Internationale du Travail : respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession. Dans le cadre de ses activités à l'international, chaque entité du Groupe BRED veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Élimination du travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants

Conformément à la signature et aux engagements pris dans le cadre du Global Compact, la BRED s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, quand bien même la législation locale pourrait l'autoriser. Cette obligation est précisée dans les contrats avec les fournisseurs et sous-traitants.

2.6 - Attractivité employeur

Enjeu : gestion et développement des carrières attractives, politique de rémunération attractive, évaluations positives de la marque employeur, facilité d'attraction des talents dans un marché compétitif.

Indicateur clé : le turn-over s'est élevé à 9,6 %. Il est calculé sur le périmètre BRED social, filiales françaises et internationales. Il baisse de 3,2 points par rapport à 2019 et se situe à un niveau inférieur au seuil maximum fixé à 15 % par an.

TURN OVER				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
Taux de turn-over	9,6 %	12,8 %	10,9 %	< 15 %
Évolution / année précédente en pts	-3,2	1,9	-0,7	

Recrutement

La politique d'emploi de la BRED est sous-tendue par une perspective d'emploi à long terme de ses salariés qui se retrouve dans la proportion élevée de contrat à durée indéterminée, confortant son souhait de s'inscrire dans une perspective d'employeur socialement responsable.

Convaincue que la mixité au sein de l'entreprise constitue un facteur de complémentarité, de cohésion sociale et de richesse, la BRED veille à l'équilibre des embauches entre les femmes et les hommes.

RÉPARTITION DES EMBAUCHES PAR CATÉGORIE ET PAR GENRE (*)			
	2020	2019	2018
Non Cadre / cadre			
Effectif non-cadre	78,5 %	75,6 %	82,5 %
Effectif cadre	21,5 %	24,1 %	17,5 %
Femme/Homme			
Femmes	53,3 %	52,9 %	54,4 %
Hommes	46,7 %	46,6 %	45,6 %

(*) BRED social et filiales internationales

Déclaration de performance extra-financière

Valorisation des talents, développement des compétences et fidélisation des collaborateurs

Un entretien annuel d'appréciation périodique d'activité (APA), formalisé, est réalisé par la hiérarchie de chaque collaborateur. Il s'agit là d'un acte de management essentiel pour motiver, évaluer la réalisation des objectifs, suivre l'évolution des compétences en rapport avec l'activité, recommander et suivre les améliorations à apporter.

En complément, un entretien d'évolution de carrière est réalisé, tous les deux ans, pour repérer les besoins de formation, prévoir les évolutions possibles et participer ainsi aux orientations de carrière des collaborateurs placés sous sa responsabilité.

2.7 - Gestion de l'employabilité et de la transformation des métiers

Enjeu : efficacité de la gestion prévisionnelle des carrières, adaptation de la formation, adéquation des compétences avec la stratégie de l'organisation, pérennité des savoir-faire clés pour la continuité de l'activité, notamment dans le cas des réorganisations.

Indicateur clé : près de 95 % des salariés ont suivi au moins une formation dans l'année. Ce chiffre progresse de près de 6 points par rapport à l'an dernier et il dépasse l'objectif fixé à 80 %.

SALARIÉS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION DANS L'ANNÉE				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
Part des salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	94,8 %	89 %	99 %	80 %
Évolution / année précédente en pts	+ 5,8	-10	+ 2	

Plan de développement des compétences

Ce plan s'adresse à tous les collaborateurs, à tous les moments de leur carrière et s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (loi n°2014-288 du 5 mars 2014).

La BRED affirme une volonté forte de renforcer l'intégration des nouveaux collaborateurs au moyen d'une journée qui leur est dédiée, de l'École des Conseillers BRED ainsi que des parcours métiers proposés. Des formations diplômantes accompagnent également l'évolution des collaborateurs, dont une nouvelle licence Banque Assurance lancée en 2019, en partenariat avec l'Université Paris Est Créteil (UPEC). La montée en compétences des managers est notamment assurée par l'EMB, l'École du Management BRED. La BRED mise sur l'intelligence collective avec la pratique du management de concertation.

Avec un effort de formation de 5,5 % de la masse salariale, et avec la totalité des salariés ayant bénéficié d'au moins une formation, dans l'année écoulée, la BRED se situe bien au-delà de la moyenne du secteur et de l'obligation légale de 1 %. Le volume d'heures consacrées à la formation en 2020, soit 225 741 heures à comparer à 268 772 heures en 2019, témoigne de l'effort soutenu du Groupe BRED pour former ses collaborateurs dans un contexte évolutif et exigeant. La BRED a formé 4 097 collaborateurs en 2020, contre 3 843 collaborateurs en 2019.

En 2020, 94,8 % des salariés (CDI, CDD et alternants) du périmètre BRED social et filiales françaises ont suivi au moins une formation dans l'année.

Par ailleurs, la BRED s'investit tout particulièrement dans l'insertion professionnelle de jeunes au travers de son implication dans l'apprentissage, avec sa participation historique, au bureau du CFA Sup 2000, dont elle est membre fondatrice et avec le recrutement de 254 alternants en 2020.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE COLLABORATEURS AYANT SUIVI AU MOINS UNE FORMATION PAR SEXE ET PAR CATÉGORIE (*)									
	2020			2019			2018		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Non Cadre	1 154	549	1 703	1 336	685	2 021	1 441	723	2 164
Cadre	1 152	1 242	2 394	848	974	1 822	929	1 030	1 959
Total	2 306	1 791	4 097	2 184	1 659	3 843	2 370	1 753	4 123

(*) BRED social et filiales France

Déclaration de performance extra-financière

Accompagnement des seniors

La BRED accompagne les seniors dans l'évolution de leur carrière professionnelle, puis les aide aussi bien avant qu'au moment de leur entrée en retraite, dans le cadre de l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences du Groupe BPCE, signé le 22 décembre 2017.

Accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences du Groupe BPCE

Le respect des grands équilibres sociaux des entreprises engendre une dynamique générationnelle profitable à tous. Avec cet accord, trois axes se dégagent :

- La recherche d'un équilibre de la pyramide des âges pour l'intégration des jeunes âgés de moins de 30 ans et par le maintien dans l'emploi des séniors,
- La qualité d'intégration des jeunes, le développement de leurs compétences tout particulièrement dans le recours à l'alternance,
- La bonne transmission des savoirs et des compétences.

2.8 - Egalité de traitement, diversité et inclusion

Enjeu : égalité de traitement des candidats et des salariés (salaires, évolutions de carrières et/ou traitement), absence de toute forme de discriminations basées sur le genre, l'appartenance ethnique, la religion ou les croyances, le handicap, l'infection par le VIH/SIDA, le statut migratoire, la nationalité, l'orientation sexuelle ou le changement de sexe et/ou tous types de motifs non liés aux exigences des tâches qu'un individu est chargé d'accomplir.

Indicateur clé : 47,8 % des cadres sont des femmes. Cette proportion augmente légèrement par rapport à l'an dernier, se rapprochant un peu plus de l'objectif de 50 %.

FEMMES CADRES				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
% de femmes cadres	47,8 %	47,6 %	47,6 %	50 %
Évolution / année précédente en pts	0,2	=	-0,2	

Égalité femme-homme

Facteur de performance économique, l'égalité Femmes/Hommes est aussi un vecteur d'innovation et de progrès sociétal. Faire évoluer les mentalités, modifier les représentations sont au cœur du projet de la BRED. Depuis de nombreuses années, la BRED en a fait un objectif prioritaire de sa politique de ressources humaines.

En 2020, le label Egalité de la BRED a été renouvelé pour 4 ans.

Après un premier accord d'entreprise signé en janvier 2008, avec les organisations syndicales, la BRED a confirmé, en 2020 son attachement à une gestion équitable de l'entreprise et du personnel.

Elle poursuit ainsi le travail engagé dans la recherche d'absence de toute forme de discrimination professionnelle entre les femmes et les hommes avec notamment une réduction des écarts de salaire injustifiés et un mode de gestion des carrières qui respecte l'équité de traitement entre les femmes et les hommes.

Cet accord privilégie sept domaines prioritaires : la rémunération effective, l'embauche, la formation professionnelle, la promotion professionnelle, les conditions d'emploi, l'articulation de la vie professionnelle et de la vie personnelle, la sensibilisation et la communication.

Les femmes sont majoritaires dans l'effectif total, avec une répartition stable au cours des trois dernières années.

En 2020, les femmes représentent 55,6 % des collaborateurs CDI, CDD, hors alternants, sur le périmètre BRED social et filiales internationales.

Déclaration de performance extra-financière

RÉPARTITION DES COLLABORATEURS PAR GENRE (*)									
	2020			2019			2018		
	Non Cadre	Cadre	Total	Non Cadre	Cadre	Total	Non Cadre	Cadre	Total
Femmes	62,6 %	47,8 %	55,6 %	63,1 %	47,6 %	55,7 %	64,1 %	47,6 %	55,6 %
Hommes	37,4 %	52,2 %	44,4 %	36,9 %	52,4 %	44,3 %	35,9 %	52,4 %	43,5 %
Total	100 %	100%	100%	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(*) : Toutes régions - hors alternants

En matière salariale, il convient de différencier les salaires des équipes en France (métropole et outre-mer) de celles des filiales internationales. En France, le salaire moyen pour les non-cadres entre les hommes et les femmes est quasiment identique. Pour les cadres, le salaire moyen des hommes demeure supérieur de 16 % à celui des femmes.

La certification AFNOR « Égalité Professionnelle Femmes/Hommes » obtenue par la BRED, est toujours en vigueur.

Pour les entités internationales étudiées, on constate une différence, pour les non-cadres, entre les hommes et les femmes ; la différence entre les cadres et les non-cadres est liée à un encadrement majoritairement expatrié.

SALAIRE MOYEN ANNUEL DES CDI PAR GENRE						
	2020		2019		2018	
	Non Cadre	Cadre	Non Cadre	Cadre	Non Cadre	Cadre
Salaire moyen, annuel hors intéressement et primes, BRED et filiales France						
Femmes	32 408 €	53 219 €	30 147 €	52 319 €	31 525 €	52 126 €
Hommes	32 511 €	61 915 €	29 231 €	62 372 €	31 490 €	61 682 €
Salaire moyen annuel, hors intéressement et primes, des entités internationales						
Femmes	11 543 €	38 302 €	13 896 €	39 779 €	9 808 €	20 725 €
Hommes	16 353 €	51 647 €	18 671 €	50 559 €	13 831 €	39 757 €

Promotions

La BRED met en œuvre, chaque année, une procédure d'analyse et de révision des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs. Par ailleurs, dans le cadre de l'accord sur l'Égalité Femmes/Hommes, la BRED a amélioré le dispositif légal qui prévoit une augmentation des rémunérations après chaque congé maternité (bonification de la garantie de non-pénalisation du fait de la maternité). Cette politique de rémunération globale est conçue pour récompenser la performance individuelle mais aussi pour récompenser les contributions de chacun à la réussite de l'entreprise au travers de rémunérations collectives (variable, intéressement, participation) en s'attachant à assurer des promotions et révisions de salaire équitables entre les femmes et les hommes.

PROMOTIONS / RÉVISIONS DE SALAIRE (*)						
	2020		2019		2018	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Changement de niveaux	122	103	299	211	160	162
Changement de collègues	17	13	33	21	17	28
Nb de révisions individuelles de salaire	425	352	944	702	509	472
Révisions rapportées à l'effectif total	18,2 %	20,6 %	34,4 %	31,4 %	22,0 %	28,6 %

(*) BRED social et filiales France

Déclaration de performance extra-financière

Diversité

La diversité est l'une des forces de la BRED. Elle est entretenue en veillant à l'équilibre Femmes/Hommes et à la mixité sociale dans les embauches comme dans les promotions.

EFFECTIF TOTAL PAR RÉGION ET PAR GENRE (Périmètre du rapport DPEF)									
	2020			2019			2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Métropole	1 582	1 930	3 512	1 618	2 039	3 657	1 498	1 876	3 374
Outre-mer	255	564	819	218	465	683	241	554	795
International	641	610	1 251	585	550	1 135	530	504	1 034
Total	2 478	3 104	5 582	2 421	3 054	5 475	2 269	2 934	5 203

D'une manière générale, à la BRED, la politique RH interdit toute forme de discrimination. La BRED facilite l'emploi des travailleurs handicapés dans le respect des différentes chartes signées directement par la BRED ou respectant les termes des chartes signées par BPCE pour le compte des Banques Populaires.

Deux accords structurent la démarche de solidarité et de diversité de la BRED : un accord sur l'Égalité Femmes/Hommes et un accord sur le handicap. Ces dispositions prohibent les discriminations fondées notamment sur le genre, la situation de famille, la maternité, l'apparence physique, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques ou l'âge. Créé début 2013, le réseau « BRED Pluriel » est un réseau social actif du groupe BRED, porteur de valeurs liées à la diversité et à la mixité visant à réduire les freins liés aux stéréotypes en matière de diversité de genre, d'âge quelques soient les activités et les territoires.

Handicap

La signature d'un 5ème accord de branche Banque Populaire, sur le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap 2020-2022, permet de renforcer la politique engagée, responsable et durable de la BRED sur ce sujet. Cet accord a été conclu, en lien avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et qui réforme l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH). Il a pour objectif de développer les actions de sensibilisation au handicap, le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

La Mission Handicap de la BRED a été créée en 2008 pour sensibiliser et informer l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise et accompagner les actions d'insertion et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein des différents métiers de la banque.

En 2020 la Mission Handicap a mené de nombreuses actions tant en interne qu'en externe, et a développé ses partenariats.

Actions de recrutement :

- Participation à la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées en novembre 2020.
- Évènement sportif de recrutement et de sensibilisation IN'2 JOB en septembre au stade Jean Bouin.
- Participation aux forums Pôle emploi à Nogent sur Marne et emploi/stage à l'ICP Paris.
- Partenariat avec « Handiformabanque » pour la campagne alternance 2020.
- Participation à un forum virtuel Talents handicap, d'une semaine en septembre 2020.
- Partenariat BPCE avec l'EA (entreprise adaptée) AKTISEA pour nos campagnes de recrutement en 2020.
- Nouveau partenariat BRED avec le cabinet de recrutement DEFI RH et Handicap.fr

Actions de communication et de sensibilisation :

- Newsletter mensuelle 'La minute du handicap' et chaque trimestre la Newsletter 'DIV'INBRED.
- Participation aux petits déjeuners des alternants, présentation de la Mission Handicap.
- Deux ateliers de sensibilisation à la Langue des Signes française.

Déclaration de performance extra-financière

- Lancement du baromètre Cancer@work auprès de tous les collaborateurs et résultats communiqués à l'ensemble des collaborateurs en supplément d'un questionnaire pour la mise en place d'ateliers. Ce plan d'action opérationnel de l'inclusion de la maladie débutera en 2021 grâce à l'aide des collaborateurs.
- Participation au Colloque Cancer@work.
- Participation à l'événement Octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein.
- Signature de la convention de partenariat avec Handisup pour 2020.

EMPLOI DE PERSONNES DÉCLARÉES EN SITUATION DE HANDICAP				
		2020	2019	2018
Emplois directs	Nb de recrutements	6	16	19
	Nb d'adaptations des postes de travail	16	14	12
Taux d'emploi (au sens de la DOETH)	Taux d'emploi direct	ND	2,85 %	2,81 %
	Taux d'emploi indirect	ND	1,09 %	0,70 %
Taux d'emploi global		ND	3,94 %	3,51 %

ND : non disponible. Les résultats concernant l'année 2020 seront validés par l'URSSAF, le nouvel organisme officiel qui remplace l'AGEFIPH et seront disponibles en juin 2021 après la DSN (Déclaration sociale nominative).

2.9 - Exposition au risque physique du changement climatique, aux risques sanitaires et technologiques

Enjeu : assurer la continuité d'activité malgré les conséquences des risques climatiques physiques, sanitaires et technologiques qui réduisent ou empêchent l'utilisation des moyens d'exploitation, impactent l'activité des salariés et entraînent des pertes d'actifs.

Indicateur clé : en 2020, aucun test de repli n'a pu être effectué en raison de la crise sanitaire (confinement, télétravail, distanciation lors des périodes au bureau rendant impossible tout regroupement de personnes...).

TEST DE REPLI				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
Part des activités critiques ayant participé à des tests et exercices de repli	(1)	100 %	100 %	100 %

(1) Tests de repli des activités critiques non réalisés cette année en raison de la crise sanitaire

Les risques physiques liés au changement climatique (crues de fleuve, tempêtes, typhons, canicules...) sont identifiés sur le périmètre BRED SA ainsi que sur chaque filiale et entité du Groupe BRED (France et International). La survenance de ce type d'évènements peut avoir des conséquences opérationnelles et techniques sur le bon fonctionnement des activités, tel par exemple, de rendre inaccessibles les lieux de travail ou de compromettre le fonctionnement des infrastructures informatiques.

Afin de couvrir ces risques, des solutions sont mises en place au niveau du Groupe BRED : repli des utilisateurs sur des sites de secours, travail à distance, back-up de datacenters, sous l'égide du Plan de Continuité d'Activité (PCA). L'ensemble du dispositif PCA du Groupe BRED a été revu et actualisé en 2020 au travers de la campagne BIA (Bilan d'Impacts sur les Activités) ainsi que de la mise à jour de la documentation relative au PCA. En complément des tests de Plan de Reprise d'Activités ont été conduits en 2020.

La gestion de la crise sanitaire du Covid-19 a permis de valider dans des conditions réelles les dispositifs de continuité d'activité avec la tenue de cellules de crise ainsi que le déploiement de solutions de travail à distance.

Déclaration de performance extra-financière

2.10 - Financement de la transition environnementale

Enjeu : appui actif dans le financement de la transition énergétique, de la croissance verte et bleue.

Indicateur clé : le montant des financements des projets de production d'énergies renouvelables s'élève à 12 M€.

FINANCEMENTS DES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
Montant des financements des projets (M€)	12	74	-	-

Énergies renouvelables

La BRED est la seule banque à adhérer au fonds Eiffel Energy Transition destiné aux financements de projets de transition énergétique en Europe. A la Réunion et à Mayotte, la BRED finance des projets photovoltaïques. En 2019, la BRED a participé en pôle bancaire secondaire, pour un montant de 11 M€ sur un total de 110 M€ au refinancement d'un portefeuille de 504 centrales photovoltaïques en outre-mer. La BRED a également participé au financement de l'installation de centrales photovoltaïques sur 97 bâtiments à usage agricole en métropole pour un montant global de dette de 11,4 M€ (part BRED 4,7 M€), d'une puissance totale de 9,7 Mw. Puis, elle a participé à hauteur de 50 M€ à la première émission de Green Bonds (obligation verte) initiée par BPCE pour un montant total de 500 M€, dont les fonds seront alloués au financement de projets de production d'énergie renouvelable. En 2020, les projets AGROGAZ, SUN POWER 2 et ALBIOMA SOLAIRE REUNION ont été financés par la BRED. Ces financements destinés à la production d'énergies renouvelables se sont élevés à 11,868 M€, sur le périmètre BRED social.

Financement des travaux d'économie d'énergie

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE						
(en nombre et en milliers d'euros)	2020		2019		2018	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Prêts financés grâce à la collecte sur le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	240	20 840	278	27 633	266	25 080
Financement des travaux de rénovation énergétique des logements. (Eco-PTZ)	210	2616	157	1486	66	742

Depuis le 1^{er} octobre 2020, les détenteurs d'un Livret d'épargne solidaire peuvent effectuer des dons aux acteurs de L'Économie Sociale et Solidaire (ESS). À la BRED, tout détenteur d'un LDDS peut effectuer un don aux associations suivantes : Adie, APF France handicap, Apprentis d'Auteuil, Entreprendre Pour Apprendre, Fondation Tara Océan, France Active, Médecins Sans Frontières, Réseau Entreprendre, Les Sauveteurs en Mer (SNSM) et Surf Insertion.

2.11 - Empreinte environnementale directe

Enjeu : contribution à la lutte contre le changement climatique par la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) du fait du fonctionnement de la banque (bilan carbone) et par la réduction du gaspillage (papier, DEEE, fournitures de bureaux).

Indicateur clé : les émissions de carbone de la BRED rapportées à son effectif s'élèvent à 6,3 TeqCO2 par collaborateur inscrit.

ÉMISSIONS DE CARBONE PAR EFFECTIF				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
TeqCO2 / effectif inscrit BRED social	6,3	7,7	8,2	-5 %/an
Évolution / année précédente en %	17,2%	-7,1 %	-	

Déclaration de performance extra-financière

L'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte impose aux entreprises d'inclure dans leur rapport de gestion annuel l'empreinte carbone de leurs activités directes, mais aussi celles des produits et services qu'elles délivrent au travers du Scope 3. Or ces émissions indirectes peuvent être, selon les secteurs, trois à quatre fois plus importantes que les émissions directes. La BRED génère, dans son activité quotidienne, des impacts directs sur l'environnement même si, du fait de son activité tertiaire, ces derniers restent limités. Néanmoins des axes de progrès peuvent être identifiés. D'autre part, l'Accord de Paris incite les entreprises à s'aligner sur une baisse de 5 % par an, en moyenne, de leurs émissions de GES, d'ici 2050. Dans ce contexte la BRED identifie dans son Bilan Carbone les postes sur lesquels elle peut avoir une action significative.

Bilan Carbone

La BRED réalise un Bilan Carbone annuel depuis 2011. Pour ce faire, elle utilise l'outil bilan carbone® sectoriel dédié à l'activité de banque de réseau, développé par BPCE et l'ADEME, qui se concentre sur 50 questions centrales.

BILAN CARBONE BRED ⁽¹⁾			
En tonnes équivalent de CO2	2020	2019	2018
Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1 – Combustion directe d'énergies fossiles et fuites de gaz frigorigènes)	486	616	705
Émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2 – Électricité consommée et réseau chaleur)	2928	3 121	4 122
Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre (scope 1 et 2)	3414	3 737	4 827
Autres émissions totales indirectes de GES (scope 3 – Autres flux hors utilisation)	24 197	29 465	29 503

(1) L'outil « SPIDER » élaboré par BPCE pour le compte des entités du groupe, basé sur la méthodologie de l'ADEME, permettant d'élaborer le BGES, ne prend pas en compte les émissions résultant des financements et des investissements réalisés par les banques. Il n'existe pas, pour l'heure, de méthodologie pour quantifier ce type d'émissions indirectes.

ORIGINE DES ÉMISSIONS DES GAZ À EFFET DE SERRE						
En tonnes équivalent de CO2	2020		2019		2018	
Énergie	3 530	12 %	3 876	12 %	5 002	15 %
Achats	11 781	43 %	13 043	39 %	14 060	41 %
Déplacements de personnes	3 566	13 %	5 592	17 %	5 192	15 %
Immobilisations	3 981	15 %	5 585	17 %	4 760	14 %
Autres postes (déchets + frets+ hors énergie)	4 755	17 %	5 106	15 %	5 316	15 %
TOTAL	27 613	100 %	33 202	100 %	34 330	100 %

Consommations d'énergie

Des actions mises en place qui permettent une baisse de la consommation constante d'énergie :

- Amélioration de l'efficacité énergétique (optimisation des éclairages, régulation des températures et de la climatisation avec baisse automatique la nuit, système d'économie d'eau sanitaire, isolation du siège social de la Rapée, programme de gestion de veille des appareils informatiques, installation de gestion technique centralisée) ;
- Limitation de la consommation de papier (dématérialisation, workflow, numérisation, suppression d'imprimantes ;
- Déploiement d'un système de visioconférence sur l'ensemble de ses implantations françaises et internationales ; mise aux normes des conduites de fluides frigorigènes émettrices de GES ; Immeuble Basse Consommation et Haute Qualité Environnementale à Joinville-le-Pont et à la Défense dans les locaux de PREPAR ;
- Récupération, revalorisation et traitement écologique des cartouches d'encre ;

Déclaration de performance extra-financière

- Le contrat négocié entre le Groupe BPCE et ENGIE pour la facturation des énergies dont la BRED bénéficie, a pour objectif d'optimiser la traçabilité des consommations en énergie pour mieux les maîtriser et les diminuer ;
- La BRED possède deux Zoé Renault, véhicules de service électriques dans sa flotte automobile.

Transports professionnels

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE						
	2020		2019		2018	
	kWh	K€ (*)	kWh	K€ (*)	kWh	K€ (*)
Consommation totale d'énergie finale (hors fioul)	20 622 528	2880,2	22 916 681	3209,2	23 752 898	2 900,1
Consommation totale d'électricité	19 174 851	2733,9	20 940 950	3028,7	21 808 265	2742,9
Consommation totale de gaz (kWh PCS (**))	678 886	44	1 174 878	75	1 168 872	51,51
Consommation totale du réseau de chaleur - Vapeur	768 791	102,3	800 853	105,5	775 761	105,74
Achat annuel de fioul (sur une base de 9,86 kWh par litre)	354 132	27,6	412 720	38	407 948	37
Conso. totale d'énergie par m2 (hors fioul)	181,9 kWh/ m ²		208,5 kWh/m ²		211 kWh/m ²	
Surfaces totales	113 427 m ²		111 874 m ²		112 618 m ²	
Dont agences et centres d'affaires	64 269 m ²		64 343 m ²		65 087 m ²	
<i>La part d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale n'est pas connue.</i>						
<i>(*) TTC</i>						
<i>(**) PCS : Pouvoir Calorifique supérieur (énergie thermique libérée par la combustion d'un kilogramme de combustible.)</i>						

Pour les déplacements professionnels, la BRED dispose d'un tableau de bord qui indique le kilométrage par type de transport. La politique des transports professionnels définie par la BRED incite à prendre le train pour les distances le permettant plutôt que l'avion. Une réflexion est en cours, conformément à la Loi mobilité, pour convertir la flotte de la BRED en véhicules faiblement émetteur de GES.

En 2020, 492 collaborateurs de la BRED ont travaillé à distance, limitant ainsi les déplacements professionnels.

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE LIÉES AUX TRANSPORTS			
	2020	2019	2018
Consommation totale essence en voitures de fonction (litres) (*)	94 809	89 348	56153
Consommation totale gazole en voiture de fonction (litres) (*)	23 810	41 130	37296
Déplacements professionnels en voiture personnelle (km) (**)	1 144 346	1 747 428	1 658 938
Déplacements professionnels en train (km) (***)	122 122	377 171	377 171
Déplacements professionnels avion court et long courrier (km)	1 915 178	6 712 302	5 958 449

(*) Consommations des collaborateurs de la BRED en France.

(**) Sur la base des indemnités kilométriques.

(***) Donnée non disponible en 2019, la donnée 2018 a été reprise pour le calcul du BGES 2019.

Déclaration de performance extra-financière

Transport et navettes

Les liaisons entre les agences – livraison du courrier, fournitures et collecte des chèques - sont effectuées de nuit et mutualisées avec d'autres clients. La prestation est plus rapide et le nombre de kilomètres parcourus par agence s'est réduit. Cette démarche s'est accentuée en 2020, il n'y a plus que 3 passages hebdomadaires au lieu de 5, soit une diminution de 40 % des trajets effectués. Pour les transports de la Métropole vers les DOM, la BRED privilégie toujours le transport maritime. Quant au transport aérien, il y a eu une forte diminution des poids expédiés depuis le début d'année, conséquence notamment du programme de dématérialisation des supports papier.

Consommation de papier

La BRED recourt de plus en plus à la dématérialisation des documents et sollicite principalement des imprimeurs labélisés Imprim'vert.

CONSOMMATION DE PAPIER			
	2020	2019	2018
Consommation totale de papier A4 ni recyclé, ni labélisé (tonnes)	181	242	246
Consommation totale de papier sur effectif total (kg/ETP)	41	59	59

Gestion de l'eau

La banque n'a pas à proprement parler un impact important sur les consommations et rejets d'eau hors des usages domestiques liés à ses bâtiments de bureaux ou agences et n'est pas soumise à des contraintes locales d'approvisionnement et de consommation d'eau.

Gestion de la biodiversité

La protection de la biodiversité est une composante de la politique environnementale au même titre que les autres dimensions (réduction de l'empreinte carbone, produits verts...). Cependant, contrairement à des facteurs comme les émissions de Gaz à Effet Serre (GES), les travaux d'intégration de la notion de biodiversité dans la pratique bancaire sont moins avancés.

En 2019 la BRED s'est engagée pour la restauration des terres dégradées, en rejoignant le tour de table des investisseurs du fonds Land Degradation Neutrality (LDN) géré par Mirova, la société de gestion du Groupe BPCE dédiée à l'investissement responsable, à hauteur de 9 M€, dont l'objectif, soutenu par les Nations Unies, est de restaurer à travers le monde 500 000 hectares de terres dégradées, de créer 100 000 emplois locaux et d'économiser 35 millions de tonnes de CO2 au travers de projets agricoles, de reforestations ou encore d'écotourisme. À travers cette opération, la BRED soutient notamment 3 projets de restauration de terres dégradées, au Pérou, en Indonésie, et au Kenya.

En 2020, la BRED a fait le choix d'une solution d'écopâturage pour l'entretien de ses espaces verts sur son site d'archivage. Greensheep se charge de l'entretien d'un cheptel de moutons dans le respect des obligations sanitaires et vétérinaires.

Prévention de la pollution

Du fait de ses activités, la BRED n'est pas concernée par les enjeux relatifs à la prévention des nuisances sonores ainsi qu'à l'emprise aux sols, ses bureaux et ses locaux commerciaux, souvent à plusieurs étages, font que son emprise au sol est inférieure à des activités industrielles étendues sur un même plan.

Il en est de même pour les enjeux liés aux rejets dans l'eau, l'air et le sol étant donné la nature de ses activités.

En matière de nuisance lumineuse, la BRED se réfère à la réglementation qui limite depuis le 1^{er} juillet 2013 les nuisances lumineuses et la consommation d'énergie, l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels.

Déclaration de performance extra-financière

Gestion et recyclage des déchets, économie circulaire

La BRED respecte la réglementation relative au recyclage et s'assure de son respect par ses sous-traitants en matière de prévention, recyclage, réutilisation et autres formes de valorisation et d'élimination, en matière :

- de déchets issus de travaux sur ses bâtiments ;
- de déchets électroniques et électriques (DEEE) ;
- de mobilier de bureau ; d'ampoules ;
- de gestion des fluides frigorigènes ;
- de consommables bureautiques (papier, imprimés, cartouches d'encre...) ;
- Suppression des gobelets en plastique.

RECYCLAGE DES DÉCHETS			
	2020	2019	2018
Quantité de déchets D3E produits par l'entité (en tonnes)	16	19	17

Gestion des risques environnementaux et sociétaux

Les risques environnementaux sont essentiellement liés à l'activité du métier bancaire. Ils surviennent en cas de non prise en compte des critères environnementaux dans les projets financés par la banque. En France, cette prise en considération est de plus en plus imposée à travers la loi. De plus, les entreprises ou équipements présentant un risque pour l'environnement sont couverts par la réglementation dite ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Les banques coopératives régionales sont concentrées sur le financement des entreprises du territoire national qui sont principalement des professionnels et des PME, non impliqués dans les projets ayant un impact fort sur l'environnement. Pour 2020, la BRED n'a pas de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement dans ses comptes.

2.12 - Financement de l'économie réelle et des besoins sociétaux

Enjeu : appui actif dans le financement de l'économie réelle, du développement local des territoires et de leurs habitants et/ou des transitions sociétales.

Indicateur clé : les encours de crédit progressent de 17 % en 2020.

ENCOURS DE CRÉDIT				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
Progression des encours de crédit	17 %	14 %	12 %	-
Évolution / année précédente en pts	3	2	0	-

La capacité de la BRED à financer les projets de vie et les projets professionnels de ses clients s'accroît grâce au renforcement régulier de ses fonds propres (constitués par le capital social et par la mise en réserve des bénéfices) et par le dynamisme de la collecte d'épargne. La totalité de l'épargne collectée est redistribuée au niveau local, sous la forme de financements.

Les encours de crédit ont progressé de 17 % sur l'exercice pour s'établir à 25,3 Md€, la croissance étant notamment portée par la mise en place des PGE à destination des professionnels et des entreprises (2,0 Md€ de prêts décaissés). Les encours de crédit aux particuliers sont en hausse de 1,0 Md€ avec une progression des prêts à l'habitat et des crédits à la consommation.

Pour favoriser l'accès au crédit des artisans-commerçants et des professions libérales, la BRED s'appuie sur la SOCAMA, la première société de caution mutuelle en France. Créée par et pour les entrepreneurs, la SOCAMA garantit les prêts de cette clientèle, limitant ainsi, le recours à leur caution personnelle.

La SOCAMA les accompagne dans la réalisation de leurs projets de création, de développement et/ou de reprise d'entreprise. La SOCAMA est administrée par des experts métiers qui connaissent les métiers et les territoires.

Cette démarche privilégie une approche humaine dans l'étude des dossiers, un regard métier et de proximité pour toutes les activités et enfin un pouvoir de décision local permettant une forte réactivité.

2.13 - Intégration des critères ESG (environnement, social et gouvernance) dans les décisions d'investissement et / ou de crédit

Enjeu : qualité de l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions de financement et d'investissement.

Indicateurs clés : l'encours des fonds ISR détenus par des clients de la BRED s'élève à 2,1 Md€, en 2020, montant qui a pratiquement quintuplé par rapport à 2019.

La part des dossiers de crédit, d'un montant supérieur à 1 M€, présentés au Comité de Crédit et intégrant une analyse des risques ESG, s'élève à 66,5 % en 2020.

INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG				
<i>Indicateurs clés</i>	2020	2019	2018	Objectif
Encours des fonds ISR commercialisés en M€	2 125	439	393	-
Évolution / année précédente	x 5	11,7 %	2,6 %	-
Part des dossiers de crédit-entreprise intégrant une analyse des risques ESG	66,5 %	-	-	100 %

En application de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015, les banques françaises rendent publiques l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et la prise en compte du risque climatique dans leurs décisions de financement et d'investissement. Cette démarche s'applique à la BRED dans les domaines de la gestion pour compte propre et de la gestion pour compte de tiers, ainsi que dans le domaine des financements accordés à la clientèle.

Alignement du portefeuille de prêts par rapport à la trajectoire 2°

BPCE a lancé cette année une nouvelle initiative afin de mesurer l'alignement de son portefeuille avec les objectifs donnés par la COP21, visant à limiter la hausse de la température à 2 degrés à horizon 2050. Ces travaux ont été menés en collaboration avec le think tank 2 Degrees Investing Initiative (<https://2degrees-investing.org/>) qui a développé le moteur de calcul PACTA (Paris Agreement Capital transition) déjà utilisé aujourd'hui par 1500 institutions financières. La méthodologie est applicable sur les 6 secteurs suivant : production d'électricité, construction automobile, extraction minière, production d'acier, production de ciment.

L'outil PACTA s'appuie sur la base de données construite par 2 Degrees Investing Initiative qui contient les plans de production à horizon 2024 et les mix technologiques de plus de 40.000 entreprises. L'appariement des lignes de notre portefeuille de prêts à cette base de données permet de calculer le mix technologique de notre portefeuille en 2019 pour chacune des activités analysées.

L'évolution du mix technologique, induit par le transfert réalisé par nos contreparties vers des technologies moins émissives, est aussi calculé à horizon 2024. Ce mix technologique est ensuite comparé aux scénarios définis par l'AIE (B2DS, SDS, NPS et CPS) qui peuvent être utilisés comme proxys pour des hausses de températures à horizon 2050. Le moteur de calcul permet en complément de comparer, par technologie, l'alignement de l'évolution relative de notre portefeuille avec le marché et avec les scénarii de l'AIE.

Le moteur de calcul PACTA a été installé chez BPCE et intégré à un outil de visualisation permettant de calculer l'alignement et le mix technologique actuel et porté en 2024, aux bornes de chaque établissement du groupe. L'exercice a été mené, par BPCE, en particulier sur la production d'électricité qui représente un encours global de 14,9 milliards d'euros, hors financement, structurés, dont 83 % ont été appariés avec la base PCATA. Ce secteur est analysé sur les technologies sous-jacentes suivantes : charbon, pétrole, nucléaire, hydraulique, renouvelable (solaire et éolien).

En 2019, après pondération par le mix technologique de la base PACTA, 53 % des encours du groupe BPCE portaient sur des technologies renouvelables. Cette proportion, à portefeuille constant, reste stable en 2024 et rend notre portefeuille aligné avec le scénario B2DS de l'AIE.

Déclaration de performance extra-financière

Critères ESG dans les décisions de financement

L'analyse des risques environnementaux et sociaux relatifs à l'activité d'un client est réalisée, depuis 2018, à titre indicatif, lors d'une demande de financement d'un montant supérieur à 1 M€, avec une attention particulière portée sur les secteurs sensibles. Cette démarche est formalisée dans la note définissant la politique de crédit de la BRED et est appliquée au moyen d'une rubrique et d'une grille d'analyse spécifiques, intégrées dans chaque dossier de crédit.

Gestion d'actifs pour compte de tiers

La démarche ISR (Investissement socialement responsable) consiste à investir dans des entreprises qui prennent en compte dans leur modèle de développement les impacts environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance, liés à leur activité. C'est ce que s'applique à faire les équipes de la BRED, en charge de la gestion d'actif pour compte de tiers et de l'assurance-vie, activités exercées au sein de filiales dédiées, PROMEPAR Asset Management et PREPAR. Ces filiales se conforment aux exigences de communication de l'article 173 (paragraphe VI) de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 en établissant un rapport annuel concernant la prise en compte de critères ESG dans leur politique d'investissement et de gestion des risques.

PROMEPAR Asset Management, société de gestion de la BRED, a construit une offre de multi gestion ISR, destinée à la clientèle de la BRED, intégrée dans des mandats dédiés ou profilés et a lancé, en 2019, BRED Sélection ISR, un fonds éligible au PEA. Ainsi, la BRED propose à sa clientèle une gamme de supports d'investissement ISR, qu'elle complète avec l'offre de Mirova, la filiale de Natixis Asset Management, pionnière de l'ISR en France, qui gère des fonds responsables thématiques et solidaires, dont certains disposent du label Novethic. Au total, en 2020, les capitaux investis par les clients de la BRED dans des fonds ISR s'élevaient à 1,9 Md€, sur le périmètre BRED social et filiales françaises.

Depuis 2019, PROMEPAR AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Initiés par les Nations Unies en 2006 à destination des investisseurs institutionnels et des sociétés de gestion, les PRI ont pour objectif de créer un cadre fédérateur à travers un réseau international de signataires pour tenir compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements.

Investissements réalisés pour compte propre

La BRED prend en compte l'impact environnemental et social de sa politique d'investissement dans le cadre du placement de sa trésorerie sociale.

La part des investissements dans des fonds ISR affiche une progression constante depuis plusieurs années, s'élevant à 7,50 % du total des investissements en 2020, contre 6,3 % en 2019 et 5,22 % en 2018. Le montant total des investissements dans des fonds ISR s'élève à plus de 172 M€ en 2020, en progression de 10 % par rapport à l'année précédente. Parmi eux, les investissements qui soutiennent plus particulièrement la transition énergétique et écologique, contribuant à atténuer le risque climatique, ont progressé de 14 % sur un an. Le détail de certaines opérations d'investissement est décrit dans différentes rubriques de ce rapport (2.11- Empreinte environnementale / Gestion de la biodiversité et 2.10-Financement de la transition environnementale / Énergies renouvelables).

2.14 - Respect des lois, éthique des affaires et transparence

Enjeu : respect des réglementations, corruption, fraude, pratiques non éthiques, opacité des informations financières et extra-financières.

Indicateur clé : près de 92 % des salariés du périmètre BRED social et des filiales françaises ont été formés à la lutte anti-blanchiment au cours des deux dernières années, pour un objectif de 100 %.

SALARIÉS FORMÉS LAB-FT				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
Part des salariés formés à la lutte anti-blanchiment au cours des 2 dernières années	91,6 %	96 %	107 %	100 %

Le dispositif de contrôle interne

En application de la charte conformité juridique et en cohérence avec la démarche de lutte anti-corruption menée au sein du Groupe BPCE, la BRED a mis en place plusieurs dispositifs de contrôle interne.

Déclaration de performance extra-financière

Ces dispositifs relèvent de :

La sécurité financière : lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et lutte contre la fraude interne et externe. En matière de prévention et de traitement de la fraude interne, une procédure cadre a été renforcée, début 2019, et mise en application dans le courant de l'année 2019, dans le respect de la réglementation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

La déontologie : procédure de remontée des alertes par les collaborateurs et procédure de déclaration des cadeaux et avantages reçus par les collaborateurs en lien avec le règlement intérieur de la BRED.

La sécurité des transactions des personnes dites sensibles pouvant avoir accès à des informations sensibles, privilégiées et confidentielles.

La sélection des prestataires et des fournisseurs : inclusion dans le processus de sélection de critères et d'obligations à respecter en matière de lutte contre la corruption.

Pour la BRED, la lutte contre la corruption s'exerce actuellement au sein de plusieurs pôles d'activité rattachés à la Direction des Risques, de la Conformité et du Contrôle Permanent de la banque :

Le pôle fraudes internes qui procède à des investigations, faisant suite à des contrôles ciblés ou à des dénonciations, sur les actes et opérations des collaborateurs de la banque soupçonnés de tirer avantages des prérogatives attachées à leur fonction (pouvoirs de crédit ou de gestion).

Le pôle lutte anti-blanchiment (LAB) qui intervient sur toute opération client susceptible de rentrer dans le champ déclaratif de la 5^e Directive LAB-FT avec notamment un focus sur les Personnes Politiquement Exposées (françaises comme non-résidentes).

La déontologie et la conformité des services d'investissement : assure la prévention des risques de conflits d'intérêts entre les différentes activités de la banque et celles menées pour le compte des clients. Le déontologue est doté d'un recueil de procédures à destination notamment du personnel en charge de la relations clients définissant les règles et les pratiques dites de « bonne conduite » à tenir dans l'exercice de leur métier.

Lutte contre la corruption et la lutte anti-blanchiment

Parallèlement à la création de l'Agence Française Anticorruption qui dépend du Ministère de la justice et qui est dotée de pouvoirs de contrôles et de sanctions, le dispositif requis par la Loi Sapin 2 concourt à un encadrement général de l'activité (code de conduite, formation des collaborateurs, dispositif d'alerte ...) et au renforcement du système de contrôle interne (contrôle comptable, évaluation globale ...) dans le but de lutter contre les faits de corruption en France et à l'étranger.

La BRED, partie prenante à certains groupes de travail organisés par l'Organe Central, a enrichi sa doctrine interne en y intégrant notamment un code de conduite et en étoffant son dispositif d'alerte éthique.

Conformément aux exigences de la Loi, la BRED enrichie également une cartographie des risques potentiels de corruption liés à son organisation. Cet exercice, cœur de son dispositif, permet à la Bred de mettre en œuvre, quand nécessaire et en approche par les risques, des mesures encadrantes et/ou des contrôles spécifiques pour une maîtrise optimale des risques potentiels identifiés. Par ailleurs, la BRED met à disposition de ses collaborateurs des sessions de formations spécifiques et relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption.

Enfin, la BRED complète son dispositif par la construction d'un socle de contrôles de diverses natures.

Concernant la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, la formation des collaborateurs à la lutte anti-blanchiment est une nécessité. L'objectif est d'assurer en permanence la formation de 100 % des collaborateurs sur deux ans.

S'est ajouté au cycle de formation bi annuel, un cycle de formation général qui a été effectué pour la première fois en 2018 puis qui a été réalisé à nouveau en 2020.

Près de 92 % des salariés du périmètre BRED social et filiales françaises (CDI, CDD, alternants hors stagiaires) ont été formés.

Par ailleurs la BRED a renforcé son dispositif de formation LCB FT en ajoutant un module présentiel à l'e-learning pour les formations des nouveaux entrant sur les fonctions commerciales de la banque de détail.

Déclaration de performance extra-financière

En termes de surveillance, les gestionnaires de comptes clients et le pôle LAB s'appuient sur un outil de filtrage mettant en exergue, pour analyse, les opérations significatives ou atypiques avec des seuils de déclenchement différenciés selon le score de vigilance affecté au client.

Compte tenu de leur exposition au risque de corruption, il est attribué aux personnes politiquement exposées (PPE) et à leurs proches le score de vigilance le plus élevé.

Par ailleurs, le pôle LAB actualise régulièrement une liste des pays dits « sensibles » pour lesquels un score de vigilance fort est affecté aux clients résidant dans ces pays. Cette liste intègre les évaluations du GAFI, de l'OCDE, des autorités européennes et françaises mais aussi le classement établi par Transparency International qui constitue la référence en matière de mesure des pratiques permissives relatives à la corruption des différents états.

Lutte contre l'évasion fiscale

La BRED participe à des opérations de défiscalisation dans le cadre de financement d'actifs permettant de rétrocéder une partie du gain d'impôt sur les sociétés à l'entreprise exploitante. Connus des autorités fiscales, ces schémas de financement d'actifs sous forme de crédit-bail s'adressent à deux natures d'investissements.

Les investissements exploités dans les départements et collectivités d'outre-mer (dispositif LODEOM ; article 217 undecies du Code Général des Impôts) : hôtels, navires, avions, projets d'énergie renouvelable, matériels industriels (etc.), recourant à des dispositions dérogatoires du droit commun. Ces opérations nécessitent un agrément fiscal des services compétents du Ministère de l'économie et des finances, qui s'assurent notamment que l'investissement aidé respecte des critères stricts en matière de lutte anti-blanchiment, de maintien ou de création d'emploi, de politique d'aménagement du territoire, de l'environnement et de développement durable.

Les navires acquis par des entreprises maritimes soumises à la taxe au tonnage en France, dispositif d'aide fiscale promu en France afin de maintenir une flotte de commerce battant pavillon français. Le schéma de crédit-bail fiscal en question est connu des autorités fiscales françaises, ayant fait l'objet d'un courrier de cadrage entre la Direction de la Législation Fiscale et l'association professionnelle des Armateurs de France. Ces opérations sont dispensées d'un agrément spécifique car elles relèvent de dispositions de droit commun : taxe au tonnage, amortissement dégressif, transparence ou intégration fiscale.

Par ailleurs, la BRED bénéficie d'un crédit d'impôt au titre de ses dépenses de recherche et d'innovation en retenant une approche prudente pour déterminer les projets éligibles (projets informatiques et de modélisation).

Enfin, en application des articles L561-2 et suivants du Code monétaire et financier, la BRED a mis en place un dispositif de vigilance relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. Ce dispositif intègre également une vigilance constante sur les soupçons de fraude fiscale.

Politique d'exclusion dans le secteur de l'armement

La BRED a adopté une politique d'exclusion en matière de financement et d'investissement dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines antipersonnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM). Cette politique est appliquée à l'ensemble des activités de financement, des activités d'investissement pour compte propre et activités pour compte de tiers. Cette politique est prise en compte lors des instances de décision applicables à chaque activité (Comité de crédit, Comité d'investissement).

2.15 - Sécurité et confidentialité des données

Enjeu : protéger les systèmes informatiques et les données personnelles des clients et des salariés.

Déclaration de performance extra-financière

Indicateur clé : 96 % des salariés, sur le périmètre BRED social et filiales françaises, ont été formés à la connaissance de la réglementation européenne sur la protection des données au cours des 3 dernières années, pour un objectif de 100 %.

SALARIÉS FORMÉS RGPD				
Indicateur clé	2020	2019	2018	Objectif
Part des salariés formés RGPD (formation valable pendant 3 ans)	96 %	101,5 %	-	100 %

Protection des données

Disposer de données pertinentes et à jour concernant les clients BRED est une composante essentielle dans la construction d'une relation de qualité, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La fiabilité, la traçabilité et la mise à jour de ces informations sont donc une nécessité. Pour cela, au-delà des processus de qualité des données diffusées au sein des pratiques bancaires et des outils, la BRED a mis en place une politique d'amélioration de la qualité des données qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche initiée par le Groupe BPCE. Cette politique vise à s'assurer de la présence et de l'intégrité des données, tout en garantissant le respect des obligations légales et réglementaires, notamment la norme bâloise BCBS239 et le Règlement Général sur la Protection des Données.

Les services Vie du Compte et Gouvernance de la donnée de la BRED travaillent en étroite collaboration sur la mise en œuvre de cette politique : chantiers de vérification, correction des erreurs ou anomalies constatées, supervision de la qualité à travers d'indicateurs dédiés. Des travaux de fiabilisation des données sont également menés au travers des projets réglementaires (Loi Eckert, Loi Macron) initiés par la BRED ou le Groupe BPCE.

La BRED applique le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD). A cet effet, la BRED a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) auprès de l'autorité de contrôle française (la CNIL). Ce DPO, conformément aux missions qui lui sont conférées par le RGPD, est responsable de la bonne application de ce règlement au sein de l'entreprise. Il s'appuie sur une équipe de 4 experts dédiés et sur un réseau d'une cinquantaine de Référents Protection des Données Personnelles (RPDP) désignés au sein de chaque métier et constitués en une filière de protection des données. Tous les collaborateurs de la BRED ont été formés aux principes de base du RGPD et les RPDP ainsi que les chefs de projets bénéficient d'une formation avancée.

La BRED a publié sa politique de protection des données personnelles, établi la cartographie de ses traitements de données à caractère personnel et analysé les risques relatifs à ses traitements. Les traitements qui présentent un risque important font l'objet d'une analyse d'impact sur la vie privée (AIVP). La méthode projet a été adaptée pour permettre la prise en compte des principes de vie privée dès la conception.

Enfin, un large chantier de mise à jour des applications existantes a été lancé pour réaliser les adaptations nécessaires de ces applications aux exigences du RGPD.

Sécurité du système d'information

Soucieuse d'assurer un niveau élevé de sécurité dans la relation bancaire avec ses clients, la BRED met en œuvre des dispositifs de sécurisation des accès aux transactions et aux données bancaires, tant au niveau de son application web BRED Connect que sur ses applications mobiles.

Pour ce faire, la BRED dispose d'un dispositif de protection de son système d'information organisé autour de deux lignes de défense. La première ligne correspond à la réponse opérationnelle de défense, structurée autour d'un Centre de Sécurité Opérationnel (SOC), d'un dispositif de gestion des habilitations, et d'équipes en charge de la mise en œuvre des règles de sécurité nécessaires à la protection du patrimoine informationnel de la BRED. La seconde ligne est assurée par les « RSSI » (Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information), qui mettent en œuvre les diligences en matière de gouvernance, risque et conformité en matière de sécurité des systèmes d'information.

À ce sujet, la BRED est dotée d'un dispositif de classification des actifs informatiques qui permet d'identifier les actifs informationnels les plus sensibles, et de mettre en œuvre les diligences en matière de sécurité et de continuité

Déclaration de performance extra-financière

adéquates, permettant de répondre à la menace cyber. Afin de renforcer ces aspects, des tests de robustesse annuels sont effectués sur l'ensemble des infrastructures informatiques du Groupe BRED afin de vérifier que ceux-ci sont efficaces. En plus de ces dispositifs de protection, des campagnes de sensibilisation à la sécurité du système d'information sont régulièrement menées auprès des collaborateurs de la BRED.

Enfin, en raison de la crise sanitaire, le dispositif de continuité (PCA) a été activé en 2020 par la direction générale. Les mesures inhérentes à la crise et demandées par l'Etat ont été mises en œuvre dont le recours au télétravail pour les métiers qui le permettaient. En matière de sécurité des systèmes informatiques, des mesures exceptionnelles de renforcement du niveau de sécurité ont été menées en plus des diligences opérationnelles habituelles.

3 - MÉTHODOLOGIE DU REPORTING RSE 2020

La BRED Banque Populaire s'efforce de fournir une vision sincère et transparente de ses actions et de ses engagements en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

3.1 - Choix des indicateurs

La déclaration de performance extra-financière de la BRED s'inscrit dans un socle d'indicateurs communs aux diverses entités du Groupe BPCE lui permettant de renseigner ces indicateurs sur son périmètre individuel et de consolider les données au niveau du Groupe. L'actualisation, fin 2020, de la cartographie des risques extra-financiers liés à l'activité nous a permis d'identifier 14 risques majeurs, parmi 20 risques recensés. Chacun d'entre eux, fait l'objet d'un plan d'action suivi au moyen d'indicateurs de performance clés.

Ce référentiel tient compte :

- des recommandations exprimées dans le cadre du groupe de travail ad hoc au sein du Groupe BPCE ;
- des remarques formulées par les Organismes Tiers Indépendants dans le cadre de leur mission de vérification pour les exercices précédents du volet RSE du rapport de gestion du Groupe BPCE ;
- une harmonisation des indicateurs carbone prévus par le bilan des gaz à effet de serre.

Ce référentiel a fait l'objet d'un guide utilisateur sur lequel la BRED s'est appuyée pour la réalisation du chapitre DPEF du présent rapport. Pour les données environnementales, elle s'est également basée sur le guide méthodologique et sur un outil de recueil des informations (SPIDER) fournis par BPCE.

3.2 - Exclusions

Au regard de ses risques, la BRED n'estime pas matérielles les informations liées aux modifications de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, introduites par la loi n° 2018-938 30 octobre 2018 s'agissant de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et de l'alimentation responsable, équitable et durable. Les mesures pour la lutte contre le gaspillage alimentaire (ordonnance n°2019-1069 du 21 octobre 2019) relative à la lutte contre le gaspillage) sont exclues du rapport.

3.3 - Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Dans le cas où les données physiques ne sont pas exhaustives sur le périmètre ou la période, les contributeurs ont procédé à des calculs d'ordre de grandeur pour estimer les données manquantes, à partir de ratios moyens fournis par BPCE.

Sur l'exercice 2020, il n'y a pas eu d'estimations réalisées.

3.4 - Périmètre du reporting

Dans l'esprit de la DPEF, le périmètre du reporting se concentre pour la majorité des indicateurs, sur le cœur d'activité essentiel de la BRED, correspondant au périmètre social élargi aux filiales françaises.

Déclaration de performance extra-financière

Toutefois, la BRED a élargi le périmètre de reporting à la filiale Fipromer ainsi qu'aux filiales étrangères : Banque Franco-Lao, BCI Mer Rouge, BRED Bank Vanuatu, BIC BRED Suisse, BRED IT, BRED Bank Cambodia, BRED Bank Fidji Ltd, BRED Bank Salomon Islands.

Pour information, les filiales existantes au 31 décembre 2020 qui restent à intégrer sont les suivantes : EPBF Bruxelles, NJR Invest- Bruxelles, BRED China Ltd Chongqing – Chine, IRR Invest – Bruxelles.

Les filiales consolidées par mise en équivalence n'entrent pas dans le périmètre. Le périmètre retenu en 2020 couvre ainsi 99,9 % des effectifs du Groupe.

3.5 - Précisions sur les données sociales

Les données sur les effectifs portent sur les effectifs inscrits au 31 décembre 2020. Ces données incluent les effectifs en CDI, les effectifs en CDD, les contrats de professionnalisation, les effectifs en contrat d'apprentissage ainsi que les personnes en congés de longue durée quel que soit le motif. Les stagiaires, auxiliaires, intérimaires et prestataires ne sont pas inclus.

Les embauches correspondent aux personnes recrutées en 2020 en externe ou au sein d'une autre entité de BPCE. Tout passage de contrat CDD ou contrat en alternance à un contrat CDI au sein de la BRED fait l'objet d'une nouvelle embauche. Lorsqu'une personne cumule plusieurs CDD au cours de l'année, elle sera comptabilisée comme une nouvelle embauche à chaque reconduction de son contrat (si cette personne est toujours présente au 31 décembre 2020). De même, une personne embauchée en CDD dans l'année et passant en contrat CDI au cours de l'année sera comptabilisée comme une embauche CDD puis comme une embauche CDI.

La BRED faisant partie du Groupe BPCE, le terme « mutation » dans les embauches ou les sorties indique les collaborateurs rejoignant ou provenant d'une entité du Groupe BPCE.

Les données sur la formation recouvrent l'ensemble des formations réalisées par les collaborateurs dont celles effectuées dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF) qui remplace le DIF depuis le 1 janvier 2015, le temps passé par les contrats de professionnalisation en établissements ; ces données ne tiennent pas compte des congés individuels de formation (CIF).

Les accidents du travail avec arrêt prennent en compte tous les types d'accidents du travail, y compris les accidents de trajet.

Le taux d'absentéisme communiqué ne prend pas en compte les absences des auxiliaires et des stagiaires. Il correspond, pour les collaborateurs de la BRED et de toutes ses filiales françaises, au nombre de jours d'absences, en base calendaire, ramené à l'année. Pour les filiales internationales, le taux d'absentéisme est établi sur une base déclarative et calculé en fonction du nombre de jours ouvrés

Le turn-over est calculé de la manière suivante : $((\text{Nombre d'embauches CDI année } n + \text{Nombre de départs CDI année } n) / 2) / \text{effectif total CDI année } n-1$, sur le périmètre BRED social et filiales françaises et internationales. Les différentes limitations de périmètre et spécificités ont été mentionnées au fur et à mesure dans la DPEF. Le périmètre BRED social et filiales françaises couvre 77 % des effectifs, les 23 % étant couvert par le périmètre Filiales internationales.

3.6 - Précisions sur les données environnementales

Les données sur l'environnement concernent les sièges de BRED dont les principaux bâtiments étaient situés à Paris et à Joinville-le-Pont en 2020 et les consommations des agences en France et en outre-mer. Par ailleurs, les consommations d'énergie reportées sont basées sur les factures. L'outil « SPIDER » élaboré par BPCE pour le compte des entités du groupe, basé sur la méthodologie de l'ADEME, permettant d'élaborer le BGES, ne prend pas en compte les émissions résultant des financements et des investissements réalisés par les banques. Il n'existe pas, pour l'heure, de méthodologie pour quantifier ce type d'émissions indirectes.

3.7 - Précisions sur les données sociétales

Les fonds ISR reportés correspondent aux fonds ISR recensés dans la base de données Novethic, à savoir les fonds ayant obtenu le label ISR Novethic et les fonds recensés dans la base de données Novethic non labellisés. L'évaluation NPS, le

Déclaration de performance extra-financière

suivi des achats réalisés auprès de PME locales, la production annuelle de microcrédits de l'ADIE, et le montant des financements des projets à énergie renouvelable sont communiqués sur un périmètre excluant l'activité des filiales à l'étranger.

Trois nouveaux indicateurs ont été ajoutés en 2020.

L'un concerne la durabilité de la relation client. Il s'agit du taux d'attrition. L'autre concerne la protection des clients et la transparence de l'offre. Il s'agit du taux de réclamation pour motif « information-conseil ». Et le dernier concerne l'intégration des critères ESG dans les décisions de crédit. Il s'agit de la part des dossiers de crédit-entreprise intégrant une analyse des risques ESG.

3.8 - Spécificité du modèle coopératif

Les lignes directrices du GRI (Global Reporting Initiative) font aujourd'hui référence pour la mise en place et le suivi de la performance RSE à des organisations via des indicateurs clés. Elles inspirent les démarches standards dans l'univers financier (cf. Unep Fi - OCDE). Or ce référentiel international ne prend pas en compte les spécificités de « la finance coopérative et mutualiste » qui subit de ce fait l'influence des standards propre à la finance privée classique. Les coopératives bancaires se trouvent ainsi défavorisées dans les comparaisons.

Or, les analyses comparatives se multiplient par le biais de la standardisation croissante des référentiels de reporting et le recours croissant des investisseurs à ces analyses pour appuyer leur décision d'investissement. Par conséquent, le manque d'indicateurs soulignant la différence coopérative dans les référentiels RSE limite la vision de la performance RSE des banques coopératives par rapport aux banques de marché.

Il y aurait donc une vraie justification à faire reconnaître un référentiel propre à la finance coopérative et mutualiste, en lien avec la GRI, afin de mieux faire valoir ses valeurs, ses modes de gouvernance spécifiques et ses mécanismes de gestion particulièrement responsables et engagées au service de l'économie d'entreprise et des territoires.

4 - RAPPORT DU TIERS INDÉPENDANT

BRED Banque Populaire

Siège social : 18, Quai de la Rapée, 75012 Paris

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049², nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion de l'entité, en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

² Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Déclaration de performance extra-financière

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000³ :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2ème alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁴. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 [avec les limites précisées dans la Déclaration] ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

³ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

⁴ Politique relative au développement des compétences des collaborateurs ; Politique de santé et bien-être des collaborateurs ; Mesures prises pour promouvoir l'égalité Homme/Femme ; Actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées ; Dispositifs de financement en faveur de la croissance verte et de la transition énergétique ; Politique et actions de réduction de l'empreinte carbone directe ; Procédures mises en place en matière de bonne conduite des affaires et de lutte contre la corruption ; Lutte contre l'évasion fiscale ; Mesure de la satisfaction des clients ; Actions de partenariats et de mécénat ; Mesures mises en place en matière de Protection des Données Personnelles.

Déclaration de performance extra-financière

- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁵, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent entre 77 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre octobre 2020 et avril 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ quinze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, gestion des risques, conformité, ressources humaines, environnement et achats.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 22 avril 2021

KPMG S.A.



Anne Garans
Associée
Sustainability Services



Ulrich Sarfati
Associé



www.bred.fr

Siège social : 18, quai de la Rapée - 75012 Paris

Tél. : 01 48 98 60 00

BRED Banque Populaire, société anonyme coopérative de Banque Populaire, régie par les articles L512.2 et suivants du code monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 375 717 807,62 euros, dont le siège social est à Paris 12ème, 18, quai de la Rapée – Paris - immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 552091795 - Numéro individuel d'identification intracommunautaire est le TVA FR 09 552 091 795. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS : 07 003 608.